

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation : Stéphane CREACH

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation : Patrice RABINE

Commission « Economie et innovation » :

Marie-Christine LE GAL, Séverine DUDOT, Marie-Martine LIPS, Valérie MAZAURIC et Hélène LUCAS

Commission « Formation, emploi et éducation » :

Chantal JOUNEAUX, Norbert HELLUY, Catherine GUILLEAU, Jean-Claude THIMEUR, Eric HITTI et Quentin TIREL

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Stratégie régionale des transitions économique et sociale - Pour un développement durable de la Bretagne »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose une stratégie intégrée, la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), faisant le lien entre les schémas régionaux de l'orientation et de la formation professionnelle (CPRDFOP), de développement économique des entreprises et des filières (SRDEII) et de l'enseignement supérieur et la recherche (SRESR).

La SRTES est présentée comme un instrument de priorisation, autour de trois orientations politiques majeures :

- Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes ;
- Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté ;
- Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel ;

Et de trois axes transversaux :

- Conforter la dimension maritime de la Bretagne ;
- Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ;
- Renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité.

En plus des trois schémas, la SRTES intègre en annexe plusieurs documents qui sont eux-mêmes des stratégies :

- Le document d'orientations des formations professionnelles ;
- Le Schéma de développement des formations sanitaires et sociales ;
- La Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Les feuilles de route des stratégies métropolitaines de développement économique de Brest et Rennes ;
- La stratégie régionale de spécialisation en recherche et innovation (S3) n'est pas annexée au document mais fait intégralement partie de la SRTES.

2. Observations générales sur l'ambition et la mise en œuvre de la SRTES

Sur proposition de Stéphane CREACH
rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

En préambule, le CESER indique qu'il a pris connaissance, le 14 mars, de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), en vue de l'avis qu'il doit formuler en session plénière le 27 mars 2023. Il a découvert un document consolidé de 344 pages, constitué de pas moins de sept stratégies régionales¹ et des deux

¹ 1) Stratégie pour renforcer l'orientation et la formation professionnelles, 2) Orientations 2023-2028 pour les formations sanitaires et sociales, 3) Document d'orientations des formations, 4) Stratégie de développement économique pour les entreprises et les filières, 5) Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire, 6) Stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, 7) Stratégie régionale de spécialisation en recherche et innovation.

stratégies métropolitaines de Brest et Rennes. Même en ayant été associé à plusieurs étapes d'élaboration, il lui est difficile de se prononcer dans le détail sur un document aussi complexe.

Il le regrette car il comprend que le « navire Breizh Cop » avance maintenant avec deux moteurs couplés, le SRADDET et la SRTES, dont il est éminemment important de comprendre le sens politique et la portée pour mieux en suivre la mise en œuvre ensuite. A n'en pas douter, les échanges et réflexions, internes au CESER mais aussi avec le Conseil régional, devraient se poursuivre dans les prochains mois. Le CESER s'inquiète également de l'appropriation plus large, par les élus locaux et par l'ensemble des acteurs concernés, d'un tel document et de l'ensemble des stratégies qu'il contient.

Les rapporteurs du CESER ont pu échanger avec des scientifiques du Haut conseil breton pour le climat (HCBC), dans le cadre de la préparation de leurs avis respectifs. Le CESER sera très attentif aux avis que le HCBC pourra rendre sur les politiques régionales, et en premier lieu sur cette SRTES. C'est aussi un échange qu'il sera pertinent de poursuivre dans le temps, dans la suite des relations établies pendant la phase de préfiguration puis d'installation du HCBC.

2.1. Pour un développement durable de la Bretagne

Le CESER redit ici qu'il partage la méthode innovante visant à conduire une démarche d'intégration et de « dialogue » entre plusieurs schémas pour penser de façon systémique les questions de développement économique, d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles, de recherche et d'enseignement supérieur. Le CESER partage également les objectifs de simplification, de cohérence et d'efficacité poursuivis dans cette démarche transversale. C'est un exercice particulièrement ardu et le CESER reconnaît la qualité du travail qui a permis d'aboutir à un document certes très complexe, mais dont l'architecture est claire, et dans lequel les différents schémas sont bien identifiés.

Il est trop tôt pour savoir si cette démarche d'intégration permet effectivement de gagner en cohérence et en efficacité, la SRTES s'appuyant sur de très nombreuses interactions entre des acteurs très divers, agissant dans des cadres et avec des moyens différents. Elle est d'abord à voir comme la définition d'une ambition partagée.

La SRTES met en avant « *une vision globale du développement durable, telle que toujours proposé par le CESER* ». Le CESER apprécie que ses apports antérieurs aient effectivement été pris en compte. Il reste cependant interrogatif sur le degré d'exigence qui se cache derrière les notions de développement durable et de transitions telles qu'elles sont utilisées ici. Il remarque que le terme de « rupture » ou de « rupture négociée » n'est plus utilisé et s'interroge sur la réelle ambition transformatrice de la SRTES. Si l'introduction va bien dans ce sens, il est plus difficile de savoir si les 29 chantiers opérationnels qui suivent permettront ou non d'atteindre cette ambition.

Certaines trajectoires à suivre étaient plus précises dans les 38 objectifs de la Breizh Cop et du SRADDET, schéma qui doit être révisé pour être mis en conformité avec les nouvelles exigences législatives. Il n'est pas fait mention de ces nouveaux objectifs dans la SRTES et le CESER s'interroge donc sur l'articulation entre la SRTES et le SRADDET, dans un contexte de révision de ce dernier vers des objectifs plus ambitieux.

2.2. L'humain au cœur

Le CESER apprécie de voir la qualité de vie enfin mise au centre d'une politique régionale, comme il l'avait préconisé en 2017². Il partage pleinement l'affirmation selon laquelle la vie des femmes et des hommes doit être l'objectif ultime et que les personnes doivent être identifiées comme les bénéficiaires finaux de l'action collective.

Dans ce paragraphe, la SRTES indique que « *L'économie bretonne doit être plus compétitive pour être plus sociale et plus écologique, elle doit être plus sociale et écologique pour être plus compétitive* ». Le CESER rappelle que « *la compétitivité est entendue par l'Union européenne comme la capacité d'une Nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale dans un*

² CESER de Bretagne, *Pour un projet partagé de développement durable de la Bretagne*, octobre 2017.

environnement de qualité ». Tous les ingrédients étaient déjà réunis dans cette citation de 2011, reprise par le CESER en 2015³.

2.3. Trois orientations prioritaires et trois axes transversaux

Même si leurs intitulés et leur présentation diffèrent un peu, la SRTES reprend les 7 pré-orientations stratégiques présentées en juin 2022. Le CESER partage les trois orientations prioritaires⁴, leur reprise dans les différents schémas intégrés à la SRTES, et espère qu'elles seront également déclinées dans les autres politiques régionales, de même que dans les politiques conduites en partenariat avec l'Etat ou les autres collectivités territoriales.

Certains antagonismes persistent entre les orientations prioritaires (par exemple accélérer les transitions vs conforter la base productive). Ce n'est pas étonnant car c'est sans doute le point le plus difficile d'une approche intégrée. Le CESER aurait aimé que ces antagonismes anciens et connus ne soient pas éludés et apparaissent plus clairement dans le texte comme une difficulté à dépasser collectivement, afin d'accélérer non seulement la prise de conscience que des choses doivent changer, mais aussi d'accélérer les changements nécessaires.

Les trois axes transversaux⁵ étaient également déjà identifiés dans les documents précédents et le CESER les partage, tout en s'interrogeant sur l'inflexion désormais sensible sur la politique de rayonnement et d'attractivité. Pour la première fois, le Conseil régional affiche sa volonté de maîtriser et cibler son attractivité. Le CESER comprend cette stratégie comme la volonté de tenir compte des limites imposées par la disponibilité des ressources naturelles, mais il s'interroge sur les critères qui permettront de « cibler » certains flux plus que d'autres. Il y restera donc particulièrement attentif.

Une place importante est donnée à la dimension maritime de la Bretagne, ainsi qu'au retour d'une culture industrielle, mais peu à l'industrie navale, au croisement des deux. Le CESER publie lors de cette même session une étude dédiée aux industries navales et nautiques en Bretagne, avec des préconisations qui trouveront facilement un écho dans les trois orientations prioritaires (transitions, production, cohésion) et les trois axes transversaux (maritimité, territoires, rayonnement) de la SRTES.

Le bilan qui est fait de la phase de concertation mentionne « plusieurs sujets de préoccupation » qui ne sont pas repris plus loin en tant que tels, mais qui sont pourtant déterminants : les évolutions démographiques, la place de la culture, le lien intergénérationnel, les déterminismes sociaux et territoriaux, et plus généralement « le sens de la vie et du travail ». Le CESER partage ces préoccupations, et aurait apprécié que les enjeux démocratiques soient aussi plus largement mentionnés, de surcroît dans un contexte tendu. Ils sont heureusement inscrits dans la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne, lorsque les liens entre science et société sont abordés, avec l'objectif « *d'offrir aux citoyens des clés de compréhension, dans un monde où la désinformation est quotidienne, et représente une menace pour la liberté et la démocratie* ».

2.4. Temps court et temps long

La SRTES s'inscrit dans une vision prospective mais s'ancre aussi dans le présent, avec la prise en compte des « réalités du temps ». Le CESER partage cette échelle des horizons temporels mais les enjeux démocratiques auraient mérité d'être listés parmi les points cités comme étant « d'actualité immédiate ».

Le CESER s'interroge par ailleurs sur les éléments de calendrier de la SRTES, annoncée dans son titre comme devant se déployer sur les années 2023-2027. Si le calendrier de son élaboration est présenté clairement, celui de sa mise en œuvre reste très flou, alors qu'il y a urgence climatique. De nombreux chantiers ne sont pas assortis d'une date

³ CESER de Bretagne, *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne*, juin 2015.

⁴ Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes, conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté, conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel.

⁵ Conforter la dimension maritime de la Bretagne, conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques et sociales, renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité.

de réalisation, quand d'autres chantiers fixant des objectifs dès la mi-2023 semblent s'inscrire davantage dans la continuité des actions engagées que dans de nouvelles actions « transformantes ».

2.5. Gouvernance

La SRTES propose une gouvernance très large permettant d'associer les différentes « communautés d'acteurs » dans les champs du développement économique, de la formation et de l'orientation professionnelles, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est ainsi proposé la création d'une instance régionale « Bretagne SRTES », à laquelle est adossé un comité de coordination plus resserré. Le CESER s'interroge sur le parallélisme avec le SRADDET, pour lequel il n'existe pas d'instance régionale de suivi, et pour lequel il a existé dans le passé un comité de coordination qui semble ne plus exister non plus. Dans quelle instance seront suivies la révision puis la mise en œuvre du SRADDET, avec quelle possibilité de croisement avec la SRTES ? Ne faudrait-il pas plutôt imaginer une grande conférence régionale « Breizh Cop », puis sa déclinaison en conférences SRADDET et SRTES, articulées aux outils de pilotage stratégique de chaque schéma ?

Les nombreuses instances identifiées et/ou mobilisées pendant l'élaboration de la SRTES seront d'une façon ou d'une autre mobilisées pour son suivi et sa mise en œuvre. Le CESER s'interroge sur les relations qui seront établies avec chacune d'entre elles : certaines seront « réunies », d'autres « mises en place », « saisies », « informées »... La place réelle donnée à la conférence sociale dans une telle stratégie mérite par exemple d'être précisée.

Dans toute cette gouvernance, tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre de la SRTES, les rôles respectifs du CREFOP dans l'élaboration du CPRDFOP et du CCRRDT dans l'élaboration de la SRESR sont très clairement identifiés. Il n'en est rien pour la SRDEII : quelles sont les instances en Bretagne dans lesquelles se discutent et se préparent les stratégies de développement économique, d'innovation, d'internationalisation ? Est-ce un domaine réservé au dialogue avec les EPCI ? A quelques têtes de réseaux du monde économique ? Comment dans ce cas assurer la cohérence avec les enjeux collectivement identifiés ? Pourquoi n'y a-t-il jamais eu la mise en place d'une conférence régionale de l'économie ? Le CESER s'interroge vraiment.

Toujours concernant le pilotage et la mise en œuvre, le CESER s'étonne de ne retrouver aucune référence à la conditionnalité des aides, levier important pour orienter le développement vers un objectif partagé. Certes, les critères adoptés par le Conseil régional en 2020 sont cités en dernière page⁶, mais c'est bien faible au regard des avancées qui avaient été franchies sur l'éco-socio-conditionnalité des aides.

2.6. Suivi et évaluation

Sur proposition de Patrice RABINE
rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation

Le CESER salue la volonté du Conseil régional d'intégrer l'évaluation dès la conception de la SRTES. En premier lieu dans le dossier lui-même, qui pose les grandes lignes du dispositif de suivi-évaluation ; en second lieu parce que la première étape engagée, aussitôt après le vote de la SRTES par le Conseil régional, sera la construction fine des outils de suivi et d'évaluation.

La charge de travail de cette première étape s'annonce déterminante pour la suite. Chacun des 29 chantiers de la SRTES devra fixer ses objectifs, les résultats attendus, les périmètres et les questions évaluatives, l'instance de suivi et d'évaluation, la nature des indicateurs de réalisation et de résultat et leurs méthodes de calcul, les modalités de la collecte et de l'exploitation des données.

Les objectifs à évaluer sont nombreux : 46 au titre des trois grandes orientations prioritaires, 25 au titre des trois grands axes transversaux, plus de 140 au titre des 29 chantiers.

⁶ Préservation de la ressource foncière, préservation de la ressource en eau, prise en compte des enjeux de la biodiversité, respect des engagements régionaux en matière climatique, ancrage territorial des activités, enjeux sociaux de l'emploi.

Dans les 29 chantiers, certains objectifs opérationnels apparaissent mesurables en réalisation et en résultat⁷ ; d'autres apparaissent mesurables en réalisation mais plus difficilement en résultat⁸ ; d'autres enfin ne semblent mesurables dans leur libellé actuel ni en réalisation ni en résultat⁹. Ils devront par conséquent être requestionnés et précisés lors de la première étape évoquée plus haut, qui a justement pour objet de le faire. Notons que six des sept chantiers de la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne proposent des exemples possibles d'indicateurs. Ce sont les seuls qui le font à ce stade.

À quelques exceptions près, les 46 objectifs stratégiques des trois grandes orientations politiques prioritaires et les 25 objectifs des trois axes transversaux auront besoin d'être précisés pour les rendre mesurables autrement qu'à travers des indicateurs de contexte global¹⁰. Les indicateurs donnés à titre d'exemple à la fin de la SRTES pour chacune des trois orientations prioritaires, sont d'ailleurs en majorité des indicateurs de contexte¹¹.

La SRTES est une politique publique portée et pilotée par le Conseil régional dans laquelle l'action partenariale est dominante. Son degré de complexité est très élevé, en raison de la forte interactivité des interventions, et de la diversité et du très grand nombre de partenaires associés et d'acteurs. Ceux-ci agissent de manière conjointe dans le cadre de la SRTES, ou de manière indépendante en dehors de ce cadre, sur un contexte global, régional et national, voire pour certains international, de transitions économiques et sociales.

L'évaluation des effets spécifiques des différents types d'interventions est ainsi rendue particulièrement difficile. Elle pose une question essentielle : Comment évaluer les résultats et les impacts de politiques publiques complexes composées de multiples interventions pilotées par une très forte diversité d'acteurs ? Comment faire la part de ce qui, dans les indicateurs de résultats, revient au contexte global (régional, national, international), et de ce qui revient à l'action publique régionale de la SRTES ?

Les politiques publiques complexes appellent des méthodes d'évaluation complexes, dont la plupart restent à construire. Le CESER, qui est cité parmi les instances appelées à contribuer à l'élaboration des modalités de suivi et d'évaluation de la SRTES, se félicite d'être associé à ce chantier particulièrement roboratif dans lequel l'innovation méthodologique, la créativité dans les protocoles et les outils de suivi et d'évaluation, les enquêtes d'impact approfondies vont nécessairement jouer un rôle déterminant.

2.7. Conclusion

Pour le CESER la SRTES doit, avec le SRADDET et dans le cadre plus général de la Breizh Cop, constituer la colonne vertébrale de l'action publique régionale pour les années à venir. Le CESER partage le triangle stratégique entre transitions écologique et climatique, production et cohésion sociale proposé ici, tout en rappelant bien sa finalité de répondre aux besoins des personnes, et l'importance aussi, cette fois moins présente dans le texte, de prendre en compte les enjeux démocratiques à tous les niveaux.

Le document se terminant en disant que « *une révision de l'ensemble des politiques publiques régionales de développement économique, de soutien à l'ESR, d'orientation, d'information sur les métiers et de formation ainsi que de ses outils associés sera engagée, sous le prisme des priorités de la SRTES* », le CESER comprend que cette SRTES pose un nouveau point de départ. Il sera donc attentif à toutes ses suites, dans le contexte d'une triple urgence climatique, sociale et démocratique.

⁷ Exemple [Stratégie 3 chantier 2] : « *Accueillir, au sein des établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, des chercheur-se-s à haut potentiel, pour renforcer les compétences sur les secteurs clés de l'ESRI en Bretagne* ».

⁸ Exemple [Stratégie 2 Chantier 9] : « *Sensibiliser les chefs d'entreprises aux enjeux de la relocalisation décarbonée* ».

⁹ Exemple [Stratégie 2 Chantier 6] : « *Réussir le pari d'une « cyber populaire », par laquelle chacun, notamment les jeunes, se sent concerné* »

¹⁰ Exemple [Stratégie 2 Orientation 1] : « *Favoriser le déploiement du dialogue social* ».

¹¹ Exemple : « *Nombre d'entreprises labellisées RSE en Bretagne ou engagées sur les transitions* ».

3. Observations sur la stratégie pour renforcer l'orientation et la formation professionnelles

3.1. Observations sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX et Norbert HELLUY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

3.1.1. Observations générales

Le CESER note que le nouveau CPRDFOP est présenté comme s'inscrivant dans la continuité du précédent, adopté en 2017, tout en prenant en compte des éléments de contexte nouveaux et en faisant de la transition écologique, de la réindustrialisation, de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances, des orientations prioritaires, ce qu'elles n'étaient pas. Cette inscription dans une continuité est essentielle pour poursuivre les actions entreprises, voire entreprendre celles qui n'ont pas abouti ou ont peu démarré compte tenu des évènements, particulièrement depuis 2020. Il est écrit que le nouveau CPRDFOP « ne cherche pas à réinventer l'ensemble des actions et dispositifs existants et utiles » et le CESER y sera attentif. A cet égard, on peut regretter que les enseignements de l'évaluation du précédent CPRDFOP n'apparaissent pas plus clairement. Le CESER s'impliquera comme il l'a fait jusqu'ici dans les travaux d'évaluation du CPRDFOP qui sont essentiels pour l'ensemble des acteurs et pour poser les jalons de la période post-2027.

L'inscription dans la continuité de la dynamique impulsée par le précédent CPRDFOP n'empêche nullement d'intégrer de nouvelles priorités.

Répondre à l'urgence climatique et écologique est désormais une des priorités du CPRDFOP, ce qui ne peut qu'être salué car il y a urgence en effet. Le CESER rappelle que, dès 2017, il avait préconisé de faire des transitions énergétique et écologique un axe prioritaire transversal du CPRDFOP¹². Dans son étude « Former mieux pour réussir la transition... » (mai 2017), il recommandait même « d'organiser le pilotage stratégique de la transition énergétique et écologique au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) » et il invitait celui-ci à « faire de la transition énergétique et écologique un axe structurant du CPRDFOP 2017-2022 », mais aussi à « maintenir une vigilance permanente quant à la prise en compte de cette transition dans la traduction opérationnelle du CPRDFOP » et à « systématiser une réflexion intersectorielle à ce sujet ». Ces recommandations restent valables.

L'inclusion sociale est aussi désormais énoncée comme une priorité du CPRDFOP. Ceci amène à des changements notamment en matière d'accompagnement des publics de la formation continue (avec une prise en compte plus systématique des problématiques de logement, de mobilité, liées aux gardes d'enfants, ou de santé...), ainsi qu'en matière de gouvernance à l'échelle des territoires, avec notamment la transformation des Commissions territoriales emploi-formation (CTEF) en Commissions territoriales emploi-formation-insertion (CTEFI). La SRTES précise à juste titre qu'« il n'y a pas des questions de formation, des questions d'insertion et des questions périphériques ; il y a des équilibres de vie qui résultent d'un ensemble de facteurs devant être pris en compte pour améliorer la vie des uns et des autres ». Cette approche plus intégrée des parcours de vie implique de coordonner une plus grande variété d'acteurs publics (Région, Départements, EPCI, services de l'Etat, ...) et ce sera là certainement un enjeu important du CPRDFOP.

¹² Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles », 17 juin 2017 : « [Le CESER] regrette que la transition énergétique et écologique n'ait pas été retenue au même titre que la transition numérique comme un objectif transversal. En effet, la transition énergétique et écologique entraîne par elle-même et indépendamment du numérique, des transitions professionnelles et des besoins de formation et d'accompagnement des personnes. Par ailleurs, elle est une priorité retenue dans le cadre de la Glaz économie (SRDEII) [...]. »

S'agissant de la gouvernance, c'est-à-dire du pilotage, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CPRDFOP, le CESER considère que le CREFOP doit jouer un rôle premier. Il suivra donc avec la plus grande attention les conséquences de la « réforme France Travail » sur la gouvernance de l'emploi-formation en région. L'étude qu'il mène actuellement sur le dialogue emploi-formation dans les territoires de Bretagne lui permettra de partager des réflexions à ce sujet ; étant programmée pour octobre 2023, la restitution de cette étude devrait intervenir avant le déploiement de France Travail, prévu début 2024.

Avant de formuler des observations sur chacune des orientations, le CESER tient à souligner que dans l'ensemble, il porte une appréciation positive sur les orientations présentées comme sur les chantiers et leurs objectifs, même si tout cela est vraiment difficile à appréhender du fait que l'on n'a pas d'idée précise des déclinaisons opérationnelles de ces objectifs (calendrier, objectifs chiffrés, etc.). Ainsi qu'il est noté, les chantiers ou actions structurantes « sont ici présentées dans leurs grandes lignes ».

Par ailleurs, si l'intégration du CPRDFOP dans un schéma global a un sens, on peut s'interroger sur les modalités de sa signature, une fois qu'il sera « détaché » de la SRTES. A moins que ce ne soit toute la SRTES qui ne soit proposée à la signature ? Rappelons à cet égard que les textes prévoient que le CPRDFOP « adopté par le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) est signé par le président du Conseil régional après consultation des Départements et approbation par le Conseil régional, ainsi que par le représentant de l'Etat dans la région et par les autorités académiques. Il est proposé à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentées au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles. »¹³

Enfin, le CESER s'étonne tout de même d'une chose, alors que l'on retrouve bien les 3 orientations prioritaires de la SRTES dans le CPRDFOP, on n'y retrouve pas de façon explicite les 3 axes transversaux (conforter la dimension maritime de la Bretagne ; conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ; renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité), alors que l'on retrouve bien ces axes dans la SRDEII (pp. 70-73) et dans la SRESR (pp. 104-110). Or au titre de l'équilibre et de l'ancrage territorial, il aurait pu être question des modalités d'accès aux formations en fonction du lieu de résidence, physique ou à distance, en lien avec les questions de logement, d'attractivité des territoires, etc.¹⁴, tandis qu'au titre du rayonnement de la Bretagne, il aurait pu être question, par exemple, de la mobilité internationale des élèves et des apprenants¹⁵... Par ailleurs, la présentation de l'axe transversal de la SRTES « conforter la dimension maritime de la Bretagne » mentionne notamment qu'il s'agit d'« intégrer plus fortement la dimension des ambitions et potentialités maritimes dans la gestion prévisionnelle des compétences, les politiques d'orientation et de formation » - une intention que le CESER partage¹⁶ - mais on ne le retrouve pas dans le CPRDFOP. De plus, l'une des priorités de la SRDEII est de « Favoriser un accès à la mer pour toutes et tous en développant l'éducation à la mer » (p. 71) – ce qui, là encore, va dans le sens d'une étude du CESER¹⁷ ; cette priorité ne devrait-elle pas se retrouver également dans le CPRDFOP ? Faut-il ouvrir un nouveau chantier ?

3.1.2. Observations sur les orientations du CPRDFOP

Les trois orientations prioritaires de la stratégie globale SRTES sont clairement déclinées et trouvent leur traduction dans le CPRDFOP, dans un ordre d'apparition différent.

¹³ Article L214-13 du Code de l'Éducation.

¹⁴ A titre de comparaison, dans la SRESR, l'axe transversal : « Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques » devient l'axe transversal 3 : « Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités d'enseignement supérieur et de recherche » (p. 108).

¹⁵ Sur la mobilité internationale des étudiants, la SRESR prévoit de « renforcer la capacité des centres de mobilité internationale afin d'améliorer la qualité de l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux » (p. 105).

¹⁶ Voir à ce sujet le rapport présenté lors de cette même session : CESER de Bretagne, *Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle !*, mars 2023.

¹⁷ CESER de Bretagne, *Fondations et expressions de la culture maritime en Bretagne - Un fil bleu du développement régional*, juin 2021.

Ainsi l'orientation prioritaire n°1 (« Assurer à chacun-e un parcours éclairé, personnalisé et sécurisé vers et dans l'emploi ») est la traduction dans le CPRDFOP de l'orientation transversale « Conforter la cohésion et l'inclusion sociales... ». Il est à noter que cette préoccupation n'est heureusement pas nouvelle ; elle s'inscrit dans la continuité de l'orientation stratégique n°1 du précédent CPRDFOP¹⁸, même si elle insiste davantage qu'auparavant sur les enjeux de l'inclusion sociale et de lutte contre les déterminismes ainsi que sur ce qui peut sécuriser. C'est donc ici que l'on trouve la lutte contre les déterminismes, le rôle social de l'entreprise, la non-linéarité des parcours, l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi et de la formation.

Les actions, démarches, objectifs prioritaires proposés dans cette orientation apparaissent bien en phase avec l'orientation transversale de la SRTES ; toutefois, le CESER remarque, comme en 2017, que les dimensions culturelle et émancipatrice de la formation et l'idée de la formation comme source d'épanouissement personnel pourraient être davantage rappelées. En effet, la notion d'épanouissement personnel apparaît plusieurs fois dans la SRTES mais sans être rattachée à la formation en particulier.

Le CESER soutient le fait, ainsi qu'il est écrit, que l'accès à la formation et à la qualification est un enjeu crucial, qui participe pour chacun-e de son insertion dans l'emploi et de son évolution professionnelle dans une optique de formation tout au long de la vie. C'est la raison pour laquelle il est effectivement nécessaire d'agir contre les déterminismes sociaux, de genre et territoriaux, et qu'à cet effet il faut développer l'accompagnement à l'orientation, l'information sur les métiers et les formations, la lutte contre les stéréotypes genrés, la connaissance des milieux professionnels, les dispositifs permettant de répondre à la non linéarité des parcours, et « l'aller vers » les personnes les plus éloignées de la formation et de l'emploi... Le CESER relève avec intérêt et satisfaction que sur de nombreux points, les propositions s'inspirent de préconisations importantes contenues dans son étude sur l'accompagnement des parcours des jeunes de la voie professionnelle¹⁹.

L'orientation prioritaire 2 (« Adapter les compétences pour une économie bretonne productive au rendez-vous des transitions ») vise notamment à apporter des réponses de court et moyen termes aux besoins de recrutement, à accompagner les entreprises dans leur gestion des ressources humaines et à développer le numérique comme compétence transversale

Le CESER reconnaît la nécessité de travailler sur l'orientation, l'attractivité des formations, pour répondre aux besoins de recrutement et de développement de nouvelles compétences nécessaires aux filières industrielles, et il soutient les objectifs prioritaires présentés. Cependant, il tient à souligner que l'étude prospective citée (France Stratégie, DARES) pointe d'autres secteurs de l'économie bretonne comme potentiellement en tension à l'horizon 2030, et qu'il est important de ne pas les oublier. La façon dont est rédigée l'orientation donne, à notre avis, trop peu d'ouverture sur les autres secteurs.

En lien avec l'orientation prioritaire 2 et/ou le chantier 8 (faire de l'entreprise un acteur clé dans l'orientation, la formation et les parcours professionnels), et en réaction à la volonté affichée d'utiliser le levier de « l'approche par les compétences » (Cf. remarques ci-après), le CESER souhaite souligner l'importance de la « qualification » et invite la Région à promouvoir sa reconnaissance dans les entreprises. Il insiste aussi et par ailleurs sur la nécessité de prendre en compte l'avis des CSE sur la formation dans l'entreprise (pour les entreprises qui ont un CSE).

L'orientation prioritaire 3 est la traduction dans le CPRDFOP de l'orientation transversale « Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique... » et s'intitule : « Anticiper, informer et adapter les formations pour relever le défi des transitions écologique, énergétique et environnementale ».

Le CESER relève que l'anticipation des nouvelles compétences et des nouveaux métiers induits par les transitions énergétique et environnementale figurait déjà comme un objectif du précédent CPRDFOP (Cf. orientation 2), mais

¹⁸ Cette orientation s'intitulait : « Assurer à chacun-e un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi ».

¹⁹ CESER Bretagne, *En bac pro, et après ? Mieux accompagner les parcours des jeunes des lycées professionnels en Bretagne*, octobre 2021.

que malheureusement on ne dispose aujourd'hui d'aucun élément de bilan : quels ont été les moyens déployés depuis 2017 ?

Le CESER appuie cette orientation et les objectifs prioritairement retenus. Cependant il émet une réserve au sujet de l'approche par compétences (p. 41) car il considère que tous les acteurs n'ont pas la même définition de la notion de « compétences », qu'il est par conséquent indispensable que le Conseil régional travaille préalablement sur cette notion avec ses partenaires de l'emploi-formation-orientation afin de construire une culture commune. Il considère aussi que la notion de « compétences comportementales » est à manier avec prudence, ne serait-ce qu'en distinguant la formation initiale et la formation continue ; il y a lieu aussi d'en discuter.

Enfin, cette orientation prévoit des actions proposées pour amplifier la sensibilisation aux enjeux environnementaux et l'éducation au développement durable (EDD) et pour sensibiliser à ces enjeux les acteurs de la formation, de l'orientation et les acteurs économiques, ce qui va tout à fait dans le sens des propositions contenues dans l'étude du CESER « Former mieux pour réussir la transition... » (2017). Des précisions sont contenues dans cette étude. Il faut en effet « un investissement massif dans la formation et dans l'éducation » pour accompagner les transitions énergétique et environnementale et des liens sont à faire entre cette orientation prioritaire 3 du CPRDFOP et le développement de la culture scientifique, technique et industrielle, objet du chantier 3 de la SRESR (p. 113). Ainsi qu'il l'a régulièrement indiqué, le CESER considère que la culture scientifique et technique est indispensable pour permettre aux individus d'exercer de manière constructive leur esprit critique et leur pouvoir d'agir, s'approprier et comprendre les enjeux liés aux changements climatiques, aux évolutions scientifiques et technologiques, aux questions environnementales et sociétales... La culture scientifique et technique a une visée beaucoup plus large que la lutte contre les déterminismes en matière d'orientation ou le fait de conforter l'attrait des métiers scientifiques et industrie auprès des publics qui en sont éloignés (les femmes, p. 29). Sa diffusion est une condition de réussite de la SRTES²⁰.

3.1.3. Observations sur les chantiers du CPRDFOP

Le CESER note avec intérêt que pour chacun des 8 chantiers déclinés de façon relativement opérationnelle, sont mis en évidence les liens entre des chantiers relevant de la SRDEII ou de la SRESR, ce qui vise à permettre de voir la cohérence entre les trois schémas. Ainsi le chantier 1 renvoie aux chantiers 1 et 9 de la SRDEII ; le chantier 2 renvoie aux chantiers 3, 7 et 8, etc.

Le CESER regrette que cet effort de mise en cohérence ne soit pas réciproque : les chantiers relevant respectivement de la SRDEII et de la SRESR n'ont pas de renvoi vers le CPRDFOP.

Il s'étonne que le chantier 3 du CPRDFOP (carte des formations), le chantier 4 (développer et sécuriser les parcours d'insertion par l'alternance), et le chantier 5 (favoriser la persévérance en formation initiale et sécuriser les parcours tout au long de la vie) ne renvoient à aucun chantier de la SRDEII.

Par ailleurs, aucun des 8 chantiers du CPRDFOP ne renvoie aux chantiers 5 et 6 de la SRDEII alors que cela le mériterait sûrement. En effet, le chantier 5 (pp. 80-82) « La feuille de route de l'économie circulaire » (p. 80) n'a pas de correspondance avec les chantiers du CPRDFOP, et pourtant, comment favoriser le déploiement de projets d'économie circulaire sans développer l'offre de formation, former les salariés et les dirigeants, informer sur les métiers de l'économie circulaire, etc. Le chantier 6 de la SRDEII (pp. 82-85) vise à « accélérer la numérisation de l'économie et de la société bretonne en priorisant le défi de la cybersécurité » et là encore, aucun renvoi vers un chantier du CPRDFOP alors que la description de ce chantier énumère des enjeux qui relèvent des moyens d'actions du CPRDFOP : « enjeux d'orientation vers ces métiers et compétences spécifiques : enjeu d'intégration dans les référentiels de formation... ; enjeu de pilotage de la carte des formations... ». Il est bien question des « enjeux de la transformation numérique » dans l'orientation 2 du CPRDFOP, mais cela ne donne pas lieu à un chantier (si ce n'est une petite référence dans le chantier 1 « Anticiper les métiers de demain... »). Si le numérique et la cybersécurité méritent un chantier dans la SRDEII, ne faudrait-il pas son pendant dans le CPRDFOP dans un souci de cohérence ?

²⁰ CESER de Bretagne, *Appropriation sociales des sciences et technologies, 2012 - Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne, 2017*

Pour le reste, le CESER considère très positivement les chantiers du CPRDFOP.

Ses seules remarques sont les suivantes :

- dans le chantier 5 (persévérance en formation initiale et sécurisation des parcours tout au long de la vie), il manque, selon nous, une référence explicite à la prévention et la lutte contre l'illettrisme dont il est un peu question dans le chantier 6 « remise à niveau dont la consolidation des savoirs de base ». Par ailleurs, les autorités académiques sont évoquées dans le chantier 5 mais pas explicitement en tant que certificateurs alors que l'Education nationale est le plus gros certificateur en volume pour les VAE. Le CESER attache de l'importance à ce qu'ils soient nommés en tant que tels parmi les acteurs à mobiliser. Ceci n'est pas anodin à la suite de la réforme de la VAE votée au Parlement en décembre dernier.
- le chantier 6 (accompagnement des personnes éloignées vers la qualification et l'emploi) anticipe la transformation de toutes les CTEF en CTEFI alors que ce n'est pas encore fait.
- le chantier 3 vise à « Favoriser la mixité des parcours (statut scolaire/apprentissage) au sein des établissements scolaires » ; à ce sujet le CESER souhaiterait d'une part connaître le bilan des expérimentations actuelles et, d'autre part, que le Conseil régional précise ce qu'il attend de la mixité des parcours : quelles en sont les finalités ?

En guise de conclusion, devant la nécessité d'accélérer les transitions, le CESER souhaite que chaque signataire se mobilise, notamment pour faire vivre les chantiers, et s'investisse pleinement. Pour le CESER, une attention toute particulière doit être donnée à la coopération entre partenaires, et cela au niveau de territoires à taille humaine, donc des bassins de vie et des bassins d'emploi, afin que chaque personne puisse trouver sa place, se sentir comprise et valorisée. Il observera particulièrement comment sont mises en œuvre la volonté de diffuser la culture scientifique et technique, l'incitation pour les femmes à découvrir et aller vers les métiers industriels, l'identification et le renforcement de « l'employabilité » des entreprises.

3.2. Observations sur le Document d'orientations des formations professionnelles

Sur proposition de Jean-Marc CLERY
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER note avec satisfaction la qualité de ce document qui vient apporter un éclairage documenté utile pour les orientations du CPRDFOP. Le document est de structure analogue à celui présenté en 2017. Toutefois des différences significatives dans la présentation des tableaux de synthèse des effectifs des sortant-es de formation comme dans la liste des domaines et leurs fiches, ne facilitent pas une lecture comparée des données.

Si la liste des 19 domaines fait apparaître certains secteurs professionnels spécifiques qui étaient absents dans le document antérieur, par exemple « Construction et réparation nautiques » ou « Numérique », en revanche il a été fait le choix de regroupements parfois massifs : ainsi sous le domaine 6 « Industries et agroalimentaire » sont regroupés 5 domaines qui étaient distingués dans le document de 2017 (« Structures métalliques et Travaux des métaux », Maintenance industrielle Mécanique et Automatismes », « Textile Habillement et Cuir », « Industrie de process », « Agroalimentaire ») ; la fiche déclinant ce domaine 6 apporte certes des éléments d'analyse appréciables mais qui sont tout de même moins détaillés que dans la version précédente.

Le CESER se félicite que l'objectif d'élévation globale du niveau de qualification soit explicité dans les orientations de nombreux domaines : c'est le cas notamment dans le Bâtiment où la fiche souligne la nécessité d'une « montée » des qualifications pour les sortant-es de formation au-delà du niveau 3. Toutefois le CESER relève que le principal niveau de diplôme des apprenant-es dans ce secteur est le CAP à près de 60 %. Il relève également que dans les domaines des métiers dits « de première ligne » dont la part est importante dans l'emploi en Bretagne, le CAP est le principal niveau de diplôme des apprenant-es : c'est le cas à plus de 80 % dans les Métiers de bouche, à près de 70 % en Logistique et transports mais aussi à 45 % dans le secteur Sanitaire et social. Le CESER relève également les tensions sur le recrutement et le besoin immédiat de main-d'œuvre, mentionnés dans les éléments de contexte pour ces domaines comme pour d'autres, ce qui compliquera d'autant les objectifs de formation du CPRDFOP. Le CESER espère qu'en dépit de ce contexte, la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie saura trouver les voies permettant de ne pas en rabattre dans l'exigence de formation.

Outre les inégalités de niveaux de formation d'un domaine à l'autre, le tableau de synthèse sur la répartition des effectifs des sortant-es de formation permet de mettre en évidence l'évolution des effectifs par voies de formation par rapport à 2017 : ainsi sur les près de 20 000 sortant-es de formation supplémentaires que l'on dénombre pour 2021, la formation sous statut scolaire y contribue pour environ 25 % (+5 000 apprenant-es) même si elle recule en part relative, tandis que l'apprentissage contribue à cette croissance globale pour plus de 30 % (+7 000).

Logiquement, du fait du fort soutien apporté au développement de l'apprentissage sur toute la période, cette voie enregistre une croissance très forte par rapport à ses effectifs antérieurs (+80 %) ce qui porte sa part relative à 21 % du total des sortant-es de formation en 2021. Le CESER note que si dans le détail des domaines on peut observer quelques taux de croissance spectaculaires (+2600 % en « Communication » !), dans plusieurs cas, la part relative des effectifs de l'apprentissage reste limitée voire modeste (+450 % en « Etude bâtiment génie civil » mais pour 14 % du total des apprenant-es, +343 % en « Compta-Gestion-RH » mais pour 9 % des apprenant-es). Aussi le CESER ne peut-il qu'inviter à observer une certaine mesure dans la communication sur ces évolutions.

S'agissant des contrats de professionnalisation, le nombre des sortant-es reste à peu près stable en comparaison des données de 2017 (+1 000).

C'est la formation continue qui apporte, tout confondu (formations via Pôle emploi et formations Région) la part la plus importante (environ 40%) à la croissance totale des apprenant-es breton-nes : avec 24 000 apprenant-es recensé-es en 2021 (+8 000 par rapport aux données de 2017), la part relative de la formation continue dans l'ensemble du dispositif de la formation est ainsi passée de 26 % à 32 %. Le CESER considère qu'il est possible que cette croissance pâtisse de la baisse du niveau de financement du PRIC (ou de sa disparition) à la fin de cette année.

Dans certains domaines ces évolutions sur la période interrogent quant aux disparités de l'offre de formation selon les différentes voies – c'est le cas notamment s'agissant du recul des formations sous statut scolaire du secteur « Sanitaire et social ». Pour le CESER, ces disparités ne doivent pas seulement être analysées dans la perspective d'une articulation des différentes offres de formation, elles doivent aussi amener à poser la question de leur régulation à l'échelle régionale et infrarégionale.

Proposant de nombreuses données genrées, le document permet d'apprécier les évolutions en matière de mixité à la fois dans la globalité et selon les différents domaines de formation. Le CESER observe que la part globale des femmes progresse (44 % des sortant-es de formation en 2021 contre 42 % dans le document de 2017), avec parfois de nettes progressions (par exemple de 35 à 54 % en « Production horticole et maraîchère, » de 24 à 32 % en « Génie civil », de 10 à près de 25 % en « Etude et réalisation industrielle »). Pour autant, les disparités entre les différents domaines de formation sont encore très importantes avec des domaines toujours « à la traîne » - toujours pas plus de 5 % de femmes dans les formations en électronique et électrotechnique par exemple ! - mais aussi selon les voies de formation (ainsi entre l'apprentissage et la voie scolaire, la part des femmes en formation varie du simple au double dans le BTP). Enfin, le CESER observe que la mixité doit fonctionner dans les deux sens.

Le nouveau CPRDFOP fait de la promotion de l'égalité femmes/hommes, non plus l'un de ses chantiers mais un axe transversal devant structurer toutes ses actions, ce que le CESER salue. Pour autant le CESER aurait vraiment aimé voir apparaître cet objectif majeur au nombre des orientations explicitées dans les 19 fiches ; or de fait, si nombreuses sont les fiches à mentionner le manque de mixité des métiers, seul le secteur « Travaux publics » comporte explicitement un objectif de mixité des formations au titre de ses orientations.

En conclusion, pour le CESER ce document de qualité constitue à la fois un support pour les politiques à mener dans les prochaines années mais aussi un élément central dans la construction d'une démarche d'évaluation de celles-ci dans le cadre du futur CPRDFOP. Sur ce point, rappelant une fois de plus son intérêt pour la démarche d'évaluation, le CESER ne peut que dire ici sa déception en l'absence d'un bilan des réalisations antérieures du CPRDFOP alors que l'on s'apprête à arrêter ses nouvelles orientations stratégiques pour les prochaines années.

3.3. Observations sur le projet de Schéma régional des formations sanitaires et sociales (orientations 2023-2028)

Sur proposition de Catherine GUILLEAU et Jean-Claude THIMEUR
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER souligne et apprécie le choix du Conseil régional de maintenir une présentation spécifique pour ce secteur car les enjeux sont effectivement très importants.

Les besoins sont bien repérés qu'il s'agisse de la population, des employeurs, des apprenants ou des territoires.

Les enjeux du secteur sanitaire et social sont bien identifiés et se déclinent en axes, chantiers et actions qui semblent maîtrisés et couvrir l'ensemble de la problématique de ce secteur, y compris la mixité femmes-hommes.

La mise en place d'un observatoire régional, programmée pour 2024-2025, permettra d'obtenir une vision d'ensemble du secteur et donnera la possibilité d'adapter l'offre de formation. Dans le prolongement de la large concertation du secteur, que le CESER a déjà soulignée, cet observatoire pourra être une source de capitalisation et de mutualisation des connaissances, expériences et sources d'informations permettant la formalisation d'une démarche prospective. Le CESER propose d'y ajouter un suivi des professions médicales. En effet, même si ces formations ne relèvent pas des compétences du Conseil régional, la présence ou l'absence de ces professionnels jouent un rôle déterminant sur les autres.

Par ailleurs, le CESER reconnaît l'utilité de la veille sur les référentiels nationaux, notamment sur les impacts du développement de la numérisation sur les métiers du soin et de l'accompagnement.

Il apprécie la volonté du Conseil régional de développer une stratégie de communication pour améliorer l'attractivité de ces métiers ainsi que la recherche d'une forme de souplesse dans les parcours de formation.

Développer auprès des lycées et collèges l'information sur ces métiers et sur les formations qui y conduisent est pertinent, en particulier pour les métiers du social et médico-social qui ont perdu une grande partie de leur reconnaissance et « visibilité » auprès de la population.

La transformation de l'offre médico-sociale et la désinstitutionnalisation sont en passe de révolutionner ces métiers ; l'adaptation de la formation initiale mais aussi continue est primordiale tant dans ses modalités que dans ses contenus.

Ce schéma des formations sanitaires et sociales fixe également des objectifs sur la sécurisation des parcours et projets de formation avec la volonté affichée de mettre en œuvre des solutions concrètes.

Concernant le phénomène des abandons en cours de formation, le CESER propose un renforcement des moyens pour les tuteurs de stages, moyens en formation et en temps. Les causes de ces abandons sont multiples et il y a lieu de prendre en compte les parcours antérieurs. Il souligne par ailleurs la nécessité que les entreprises investissent dans la qualité de vie au travail.

Ce schéma ambitieux est à la hauteur des enjeux à condition que les actions qui en découleront soient à la hauteur des objectifs fixés, et des attendus tant de la part de la population que des apprenants et des professionnels déjà en activité.

4. Observations sur la stratégie de développement économique pour les entreprises et les filières

4.1. Observations sur la SRDEII

Sur proposition de Marie-Christine LE GAL et Séverine DUDOT
au nom de la commission « Economie et innovation »

Les trois orientations prioritaires de la SRTES, à savoir accélérer et réussir les transitions climatique et écologique, assurer la souveraineté et conforter la cohésion et l'inclusion sociales, de même que les trois axes transversaux, trouvent leurs déclinaisons au sein d'une SRDEII qui s'organise autour de quatorze grands chantiers thématiques. Cette stratégie régionale cherche à atteindre ses objectifs à travers les leviers de la production, de la compétitivité et du rayonnement, de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire, tout en gardant « l'humain au cœur de l'action ».

Sur la forme, le CESER note un exercice de clarté de la part du Conseil régional. En effet, le développement de chaque chantier reprend de manière systématique cinq parties précisant le contexte et les enjeux, les objectifs et résultats attendus, les partenaires associés, la gouvernance, les étapes et le calendrier.

Le CESER comprend une ambition très volontariste en matière de délais d'exécution. Il s'interroge toutefois sur la faisabilité de la mise en œuvre de divers chantiers fixant des objectifs dès la mi-2023 alors qu'en parallèle, d'autres ne précisent pas de date de réalisation. Les objectifs et résultats attendus sont nombreux avec, en fonction des chantiers, un niveau de détail hétérogène.

Par ailleurs, si le CESER relève le souhait du Conseil régional de vouloir mettre en œuvre un suivi de sa politique, à travers divers indicateurs, il alerte sur la faisabilité opérationnelle de nombre d'entre eux. Il attend beaucoup de leur précision à venir.

Le CESER note, dans cette SRDEII, une volonté marquée de co-construction mais s'étonne du nombre d'intervenants mentionnés dans les instances de gouvernance sans clarifier le rôle de chacun.

Au titre des chantiers 1, 2 et 3, le CESER note la volonté de faire de la SRDEII un outil structurant du développement économique de la Bretagne. Il relève l'importance d'un dialogue territorial et social conforté. A ce titre, le Conseil régional se doit de le poursuivre et de le développer en lien avec les branches et les partenaires sociaux. Pour le CESER, les enjeux de RSE constituent la pierre angulaire d'un projet de « vivre et travailler en Bretagne ». Il conviendra cependant de clarifier la vision, la prise en compte et surtout, la mise en œuvre de la RSE dans la SRTES.

Concernant le chantier 4 « *Ancrer la dynamique de la S3 bretonne comme outil de priorisation et renforcer son axe transversal des transitions* », le CESER salue le travail de mise en cohérence de la S3 avec la SRTES. Il demandait, dans son avis sur l'élaboration de la SRTES du 20 juin 2022, « l'identification des secteurs dans lesquels les entreprises bretonnes, les centres de recherche et d'innovation étaient leaders afin d'en déduire des stratégies de positionnement et de développement ». Le CESER note que ce chantier précise bien les 5 Domaines d'innovation stratégiques (DIS) et explicite leur mise en cohérence avec les filières économiques prioritaires de la SRDEII.

Le CESER souligne, s'agissant du chantier 5 relatif à « *la feuille de route économie circulaire* », une véritable avancée. Alors que le Conseil régional restait très vague à ce sujet dans son budget primitif, il semble vouloir intégrer l'économie circulaire dans toutes ses politiques. Le CESER se montrera attentif quant aux avancées sur cette thématique, tant sur ses objectifs que sur la temporalité. En effet, rien n'est spécifié sur ce chantier.

Les chantiers 6 et 10 constituent des chantiers sectoriels. Le CESER salue la politique volontariste du Conseil régional de soutenir des filières telles que la cybersécurité et l'agriculture (développement de l'agroécologie, soutien à la transmission des exploitations agricoles, etc.). Ces initiatives feront de la Bretagne un territoire d'innovation en France et à l'international, tout en attirant de réels talents et en contribuant à la promotion du savoir-faire des

entreprises bretonnes. Le CESER souligne des chantiers très aboutis pour des secteurs ayant fait l'objet de politiques régionales récentes.

Au titre du chantier 11 « *Renforcer le rayonnement et conforter une attractivité maîtrisée de la Bretagne* », le CESER comprend qu'une attractivité « tous azimuts » peut avoir des effets sur l'utilisation et la disponibilité des ressources naturelles, pouvant aller à l'encontre des transitions. Comme indiqué plus haut, le CESER se montrera attentif « aux cibles » que le Conseil régional souhaite attirer, de même que les secteurs prioritaires.

S'agissant du chantier 9 « *Mettre en œuvre une politique d'ancrage territorial et de relocalisation d'activités économiques et industrielles* », le Conseil régional affiche une volonté de relocalisation des industries et des services suivant des critères fixés. Pour le CESER, le soutien aux activités non délocalisables ne doit pas devenir l'unique critère de référence. Ce serait oublier des activités industrielles déjà bien implantées sur le territoire régional (automobile, industrie agroalimentaire, etc.). Cette ambition de développement économique et de durabilité devra se faire en lien avec une vraie ambition de transport multimodal (portuaire et ferroviaire), notamment à travers l'intégration au sein du RTE-T. Cette réflexion nécessite une vraie stratégie portuaire. A ce titre, le CESER attend la nouvelle stratégie bretonne portuaire ainsi que la stratégie régionale relative à la mer et au littoral. De manière générale, l'objectif de relocalisation et de l'accompagnement des entreprises bretonnes dans cette démarche est à saluer. Mais les dispositifs d'accompagnement mis en place trouveront-ils écho auprès des entreprises susceptibles de s'engager dans cette démarche ?

Concernant le chantier 14 « *Concilier développement économique et ZAN* », le CESER s'interroge sur l'articulation de la SRTES avec l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et plus particulièrement sur sa mise en cohérence avec le SRADDET. Le CESER note un décalage entre les objectifs annoncés et les moyens mis en œuvre et encourage le Conseil régional dans la poursuite des réflexions et échanges avec les autres collectivités territoriales sur cette trajectoire ZAN et ses possibles incompatibilités avec le foncier nécessaire pour tout développement économique et démographique. Il semble en effet exister des antagonismes entre les objectifs prioritaires énoncés en chapeau de cette SRTES et le ZAN : comment concilier relocalisation, voire localisation des industries sur le territoire breton dont le foncier est de moins en moins accessible ?

De manière transversale, le CESER relève que l'économie sociale et solidaire est à la fois mise en valeur par son importance, son poids économique et son expertise, et qu'en parallèle, elle fait l'objet d'une annexe. Pourquoi ne pas intégrer directement ces deux stratégies ? Pour le CESER, il ne s'agit pas d'opposer l'ESS et l'économie traditionnelle, mais plutôt de souligner leurs complémentarités.

En conclusion, le CESER salue cette présentation synthétique qui aurait dû faciliter la lisibilité et l'articulation entre ces trois schémas régionaux. Cet exercice de formalisation d'une SRTES est complexe. Le CESER le reconnaît et félicite à nouveau le Conseil régional d'avoir entrepris une telle réflexion. Si le résultat obtenu permet de bien distinguer les différents schémas, le CESER constate que l'intégration de la SRDEII dans la SRTES ne répond pas complètement aux enjeux de clarification attendus.

Le CESER sera particulièrement attentif à la mise en place des indicateurs et à leur suivi, rappelant que l'ancien SRDEII n'a pas donné lieu à la conduite d'une évaluation complète sur laquelle une nouvelle version aurait pu être bâtie.

4.2. Observations sur la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Marie-Martine LIPS
au nom de la commission « Economie et innovation »

Le CESER se félicite que le rôle et la transversalité de l'Économie sociale et solidaire (ESS) soient actés par le Conseil régional sur l'ensemble des politiques concernées par la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES). Il s'agissait d'une demande de longue date. Pour la première fois, l'ESS est positionnée au-delà de la seule cohésion sociale, ce qui correspond à l'effectivité de ses actions. Elle est considérée comme une économie à part

entière, complémentaire à l'économie dite traditionnelle, et participe aux transitions climatique et écologique, à la recherche de souveraineté et à la cohésion et l'inclusion sociales.

La Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS), élaborée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) dans le cadre de la conférence régionale (qui réunit l'ensemble des partenaires de ces secteurs de l'économie bretonne et qui fixe les grandes priorités de la stratégie régionale pour la période 2021/2024), est non seulement en annexe, mais identifiée comme partie prenante de la SRTES. De plus, sa plateforme de coordination prend sa place dans son pilotage stratégique.

Cette SRESS est structurée autour de trois axes :

- apporter les réponses de l'économie sociale et solidaire aux transitions de tous les territoires de Bretagne ;
- soutenir le mode d'agir et d'entreprendre en économie sociale et solidaire ;
- susciter l'engagement et la participation.

Ces derniers sont en cohérence avec les objectifs de la SRTES, ce qui explique pourquoi on retrouve l'ESS dans chacune des orientations prioritaires et de ses axes transversaux.

Il en va de même pour les filières émergentes ou en structuration prioritaires dans la SRESS : économie circulaire, vieillissement de la population, alimentation et agriculture, commerces et services en territoires ruraux et Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), maritimité, logement et habitat, lutte contre la précarité et la pauvreté ainsi que ceux à explorer comme le numérique, la mobilité, les énergies renouvelables citoyennes ou les tiers-lieux.

Afin de traiter les trois axes prioritaires de la SRTES de façon concertée et cohérente, la SRDEII doit permettre au Conseil régional de répondre aux enjeux des transitions auxquels la Bretagne est confrontée. La déclinaison en chantiers, avec l'identification claire des enjeux, objectifs, partenaires, gouvernance et calendrier permettra à l'ESS de s'y investir au mieux de ses compétences et de ses forces vives.

Plus particulièrement, le CESER suivra avec attention la prise en compte réelle de l'ESS dans la mise en œuvre des différents chantiers dans lesquels elle est identifiée, à savoir :

- 1 - Anticiper les impacts de la transition écologique de l'économie bretonne ;
- 2 - Accélérer les mutations de l'économie en appui sur les réseaux d'accompagnement et d'entreprises ;
- 3 - Conforter le rôle social de l'entreprise ;
- 4 - Ancrer la dynamique de la S3 bretonne comme outil de priorisation et renforcer son axe transversal des transitions ;
- 5 - La feuille de route économie circulaire ;
- 9 - Mettre en œuvre une politique d'ancrage territorial et de relocalisation d'activités économiques et industrielles.

5. Observations sur la stratégie de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR)

5.1. Volet « recherche »

Sur proposition de Hélène LUCAS et Valérie MAZAURIC
au nom de la commission « Economie et innovation »

La Stratégie régionale de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) reprend les axes prioritaires et les axes transversaux de la SRTES et définit, pour chacun d'entre eux, des objectifs prioritaires qu'elle décline de façon opérationnelle en 7 grands chantiers thématiques.

Le CESER approuve l'intégration de la SRESR dans la SRTES. Il rejoint le Conseil régional sur la place de l'ESR pour contribuer aux orientations prioritaires et aux axes transversaux définis dans le cadre de cette dernière. Il partage aussi les convictions du Conseil régional sur le rôle moteur de l'ESR dans le développement économique et sur

l'importance de la recherche pour relever les défis des transitions climatiques et écologiques. Il apprécie que l'axe transversal visant à conforter la dimension maritime en Bretagne mette en avant le potentiel des forces de recherche en sciences et technologies marines, soulignant ainsi le positionnement singulier du territoire dans ce domaine.

Le Conseil régional a décliné dans la SRESR les trois orientations prioritaires et les trois axes transversaux de la SRTES. Ceci permettra de gagner en cohérence et en efficacité pour répondre aux enjeux d'accélération des transitions, de souveraineté et de cohésion sociale. Pour chaque orientation ou axe transversal, une liste d'objectifs prioritairement retenus est également proposée. Sans que ceux-ci puissent être considérés comme exhaustifs, ils contribuent à clarifier les attendus de la stratégie et apportent une meilleure compréhension de sa déclinaison opérationnelle.

La recherche de cohérence entre les différentes composantes de la SRTES est un élément fort de l'approche proposée, qui doit rendre la stratégie globale plus dynamique et conduire à une amplification de ses résultats autour de thèmes ciblés. A ce titre, le CESER souligne et apprécie les efforts d'articulation et de mise en cohérence des priorités de la SRESR avec les orientations de la S3, notamment par le renforcement de l'axe transversal de la S3 autour des enjeux environnementaux et par la priorisation du soutien à la recherche et de l'accompagnement en innovation apporté dans la S3 sur les filières de souveraineté.

Le CESER apprécie la déclinaison des orientations prioritaires et des axes transversaux en 7 chantiers thématiques opérationnels pour répondre aux objectifs prioritairement retenus. La mise en œuvre de ces chantiers participera de fait à celle, plus globale, du plan d'action de la SRTES. Bien qu'il ne soit pas toujours possible de faire un lien direct entre les objectifs prioritairement retenus et les thématiques proposées, le CESER en accepte le principe et comprend l'importance pour le Conseil régional de pouvoir disposer de résultats mesurables des actions qu'il soutient.

Si le CESER soutient la volonté du Conseil régional de suivre la déclinaison opérationnelle de la SRESR et partage l'analyse quant à la nécessité pour chacun des acteurs concernés d'y contribuer, il s'interroge néanmoins sur les conditions de mise en œuvre des chantiers de la SRESR. Le schéma proposé décrit en effet que leur pilotage opérationnel sera confié à un ou des acteurs volontaires. Il est ainsi prévu que « chaque chantier fixe ses objectifs, précise ou quantifie les résultats attendus, désigne un chef de file, désigne les acteurs mobilisés, retienne des indicateurs de résultats, se donne les moyens d'observation et de suivi, se fixe un calendrier de réalisation ».

Le CESER alerte et s'interroge sur la capacité des partenaires identifiés à mobiliser des moyens pour le pilotage et l'animation de ces chantiers à un niveau satisfaisant et suggère qu'ils soient pris en charge par le Conseil régional. La méthodologie proposée étant a priori similaire à celle choisie pour les leviers des Domaines d'innovation stratégiques (DIS) de la S3, le CESER propose de consulter les animateurs de ces leviers pour en évaluer les avantages et les limites. Il rappelle que, dans son avis sur la Stratégie régionale recherche et innovation - S3 en date du 7 décembre 2020, il insistait déjà sur « la nécessité d'intégrer l'impératif d'évaluation dès la conception des politiques publiques, et de réserver des moyens à cet effet ».

Le CESER approuve la mise en place d'indicateurs de suivi et de pilotage pour chaque chantier thématique. La plupart des indicateurs devant être fournis par les partenaires des chantiers thématiques, le CESER recommande de consulter ceux-ci en amont de leur mise en place pour s'assurer qu'ils seront en mesure de fournir les données attendues. Les données et leur niveau de granularité, ainsi que la méthodologie de collecte de ces informations, devront être définis de façon précise avec l'ensemble des partenaires de chaque chantier pour garantir une remontée homogène des informations et la pertinence des indicateurs finaux.

La gouvernance de la SRTES est très complète et repose sur plusieurs niveaux de suivi et de pilotage (suivi de la mise en œuvre par chantiers et outils, pilotage opérationnel et pilotage stratégique), avec notamment la création d'une nouvelle instance : la Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CESER craint que la multiplication des instances s'avère contreproductive au regard de la disponibilité des différents acteurs. Il recommande que son articulation avec le CRRDT, et éventuellement avec d'autres instances à l'échelle des collectivités territoriales, soit précisée.

Pour finir, le CESER suggère quelques compléments ou rectifications qu'il serait pertinent d'apporter au document. Dans l'orientation prioritaire n°2, il propose d'ajouter la pêche et l'aquaculture dans la liste des secteurs productifs en complément de l'industrie et de l'agriculture, et de mentionner le rôle des pôles de compétitivité dans la mise en relation et le montage des projets collaboratifs entre acteurs académiques de l'ESR et le monde de l'entreprise. Concernant l'axe transversal 1 (rayonnement et attractivité aux échelles européennes et internationales), le CESER se félicite de la bonne dynamique de réponse aux appels à projets avec une augmentation de 62 % des financements européens, mais il redoute que cette dynamique faiblisse compte tenu des possibilités offertes sur des moyens nationaux (ANR et PEPR) pour certaines disciplines de recherche. Enfin, concernant l'axe transversal n°2, il serait important de mettre en avant le rôle et la contribution des politiques de site sur la structuration des forces de recherche et d'innovation dans le secteur maritime.

5.2. Volet « enseignement supérieur et vie étudiante »

Sur proposition de Eric HITTI et Quentin TIREL
au nom de la commission « Formation, emploi et éducation »

Au niveau de l'enseignement supérieur, le CESER se félicite de l'intégration des différents rendez-vous de la vie étudiante et de la conférence jeunesse dans la rédaction de la stratégie régionale (SRTES). Il regrette néanmoins que les volets « recherche » et « enseignement supérieur et vie étudiante » ne soient pas abordés de manière plus distincte comme on pouvait s'y attendre compte tenu de la nouvelle nomenclature du Budget de la Région, adoptée cette année et soutenue par le CESER. En effet, le volet « enseignement supérieur et vie étudiante » reste une nouvelle fois dans l'ombre du volet « recherche » et ne permet pas de rendre visible ce champ d'action de la Région dans le cadre de cette nouvelle stratégie.

Ainsi qu'il l'a dit plus haut, le CESER se félicite du fait que la Région souhaite mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche sur les enjeux climatiques et écologiques dans la droite ligne du Plan climat-biodiversité de l'ESR. Par contre, il s'étonne de l'axe transversal sur les sciences et technologiques marines (axe transversal 2). En effet on aurait plutôt imaginé qu'elles soient un objectif prioritaire (mais quid de la cybersécurité, l'eau...) et les enjeux écologiques un axe transversal.

S'agissant de l'orientation prioritaire 1 (enjeux climatiques et écologiques), le CESER soutient la volonté d'accélération de la rénovation énergétique du bâti universitaire et sera attentif à l'expérimentation régionale s'appuyant sur une capacité de recours à l'emprunt des universités.

S'agissant de l'orientation prioritaire 2 (secteurs productifs et souveraineté), il s'interroge sur le déploiement du datacenter Eskem Data qui semble avoir pris un retard significatif, alors que dans d'autres régions, des projets similaires ont déjà vu le jour en ayant démarré après la Bretagne.

S'agissant de l'orientation prioritaire 3 (cohésion et inclusion sociales), bien que le CESER partage l'analyse de la situation du monde de l'enseignement supérieur, il ne repère pas d'éléments opérationnels pour la mise en place des orientations. Il soutient la volonté du Conseil régional de « favoriser l'accès à l'ES de toutes les bretonnes et tous les bretons, quel que soit leur territoire de vie, dans un contexte social difficile et marqué par de profondes inégalités de ressources » et donc d'éliminer au maximum les entraves économiques et sociales pour l'accès et la poursuite de parcours universitaires. A cet égard, le CESER partage le constat que la question du logement doit être une priorité transversale et que le nonaccès au logement est extrêmement limitant dans les parcours de formation ; il partage que « le sujet du logement étudiant mérite d'engager une réflexion globale ».

Par ailleurs, il est bien entendu nécessaire de poursuivre l'aide à l'orientation et à la définition de choix de parcours comme il est rappelé, mais cela n'est pas suffisant et pour répondre « aux aspirations de la jeunesse et à leur quête de sens dans le travail » il faut faire évoluer les conditions de travail. Il faut accompagner les jeunes sur l'entrée dans le monde du travail, sur leurs droits et sur les avantages et inconvénients de tel ou tel métier. Depuis plusieurs années déjà, ont été identifiés des freins au-delà des aspects économiques, notamment toutes les formes de discriminations (et non seulement celles qui sont identifiées dans la SRTES). Le CESER voudrait savoir comment le

Conseil régional sera un appui sur ces dossiers qui ont beaucoup animé l'actualité et ont été portés par les organisations de jeunesse depuis plusieurs années ?

Par ailleurs, on ne peut pas se contenter de « changer les regards et lutter contre les idées préconçues, développer une fierté pour les productions bretonnes et leur qualité », il faut aussi que le système de production évolue en accord avec les volontés de réaliser une transition écologique ; cette évolution est une condition nécessaire pour qu'un nouveau regard puisse être effectivement posé. Et il faut également que le monde de l'entreprise puisse se rendre accueillant et adaptable aux nouvelles aspirations des personnes à organiser leur vie. Si la Bretagne doit demain être leader sur ces thématiques, elle doit pouvoir s'appuyer sur des esprits formés ; les formations doivent être émancipatrices avant tout. Le CESER se demande ici aussi comment la Région interviendra sur l'offre de formations supérieures en lien avec la transition écologique et sa mise en place, ce qui, encore une fois, est attendu depuis plusieurs années par les organisations de jeunesse. Comment les systèmes de productions s'adapteront pour accueillir ses nouveaux et nouvelles employé-e-s ?

Enfin, le CESER regrette l'absence d'éléments opérationnels et des ambiguïtés entre les volontés de la jeunesse et de l'industrie du territoire, trop peu orientée vers une transition écologique.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Stratégie régionale des transitions économique et sociale - Pour un développement durable de la Bretagne

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

Anne-Françoise MENGUY, Olivier LE NEZET (CRPMEM)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Gilles MARECHAL

Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord avec Interbio Bretagne (IBB)

J'interviens ici au nom de la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne, d'Initiative Bio Bretagne et de Bretagne Vivante.

Dans cet imposant rapport, nous avons décidé de nous concentrer sur l'agriculture. Elle est citée 45 fois et l'action majeure consiste en « accompagner la transition des exploitations agricoles » (pages 89 à 91). Nous considérons qu'en agriculture l'amélioration du respect de l'environnement conditionne l'économique et est inséparable du social.

Nous savons que le Conseil régional agit sous contrainte. Nous ne pouvons que regretter la timidité, voire les manquements, de l'État, qui redevient le principal décideur sur les fonds européens, pour engager une transition à la fois écologique et juste d'un système agricole breton à bout de souffle. Par exemple, c'est l'Etat qui refuse que les Mesures Agrienvironnementales et Climatiques soient accessibles sur tout le territoire breton, contre l'avis du Conseil régional. C'est aussi l'État qui attise la concurrence vis à vis de l'agriculture biologique par des labels beaucoup moins exigeants, comme la prétendue Haute Valeur Environnementale.

Ce manque de soutien national nous conduit à exhorter le Conseil régional à faire mieux. Nous approuvons ses objectifs d'ancrage des productions dans les territoires et de développement de l'économie circulaire. Nous prendrons également notre part du travail pour les initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire, dans le champ de l'alimentation et de l'agriculture, comme cité page 317 du rapport. De nouvelles formes d'être paysan surgissent aujourd'hui et méritent d'être confortées par l'éthique et le savoir-faire collaboratif de l'ESS. Nous apprécions que le rapport « l'alimentation en Bretagne à l'horizon 2050 : une approche prospective » soit cité à cette occasion.

Nous sommes d'accord sur le rôle-clé de l'installation-transmission, considérant qu'à l'échelle individuelle ces moments sont favorables aux évolutions profondes ou aux ruptures dont l'agriculture bretonne a besoin. Mais l'objectif de 1000 installations par an mérite mieux que la « démarche de progrès continu » cité page 90. La timidité que couvre cette dénomination ne résiste pas à l'épreuve des faits : une telle option a largement montré ses limites par l'échec constant depuis 40 ans d'un rétablissement de relations saines entre agriculture et environnement, comme l'illustre la persistance des algues vertes.

La relation contractuelle, si elle soumet les aides aux investissements à des règles d'écoconditionnalité, peut être une option raisonnable pour qu'enfin les résultats soient pris en compte plutôt que les vaines promesses. Nous approuvons des « contrats de transition agri-environnementaux » à condition que les engagements soient à la hauteur des enjeux. Conditionner ce contrat de transition à de multiples diagnostics coûteux, sans objectifs précis et partagés, nous semble superflu, afin de mieux concentrer les crédits sur des actions ayant de réels impacts environnementaux, mesurables et mesurés. Nous soulignons encore une fois que positionner la démarche Agriculture biologique au même niveau que le label HVE (Haute Valeur Environnementale) est abusif si l'on prend comme critère le respect de la qualité des eaux, de la biodiversité et de la réduction des impacts climatiques.



Intervention de Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

L'avis du CESER présenté ce jour sur la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) se veut un outil d'intégration à partir de 3 orientations politiques majeures combinant les transitions climatique et écologique ; la souveraineté industrielle et alimentaire ; la cohésion et l'inclusion sociale.

A ces 3 orientations s'ajoutent 3 axes transversaux de la dimension maritime, l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ; le rayonnement de la Bretagne et la maîtrise de son attractivité. Il nous faudra de plus amples explications sur cette dernière notion de la part du Conseil Régional puisque cela pourrait avoir un sens de sélectivité, mais laquelle et pour quoi, pour qui ? Une immigration multifactorielle choisie, nous n'osons y songer !

S'ajoutent 4 autres documents qui sont aussi des stratégies sur les orientations professionnelles; les formations sanitaires et sociales; l'économie sociale et solidaire; le développement économique des métropoles de Brest et Rennes. La stratégie de spécialisation en recherche et innovation, sans être annexée, fait également partie de cette SRTES. L'examen de l'ensemble de ces documents, même avec une organisation de travail partagée au sein du CESER, dans un délai si court, devient exaspérant et ce n'est pas vrai que l'on puisse travailler correctement sur de tels sujets dans les délais imposés. Si le CESER a une responsabilité de conseil et d'avis, il lui faut le temps démocratique pour le faire. Les conseillers comme les salariés des services de l'Instance méritent largement cela.

Le Président, précise dans le titre du bordereau, (ce qui n'apparaît pas dans le titre du SRTES), que cette stratégie est au service du développement durable de la Bretagne. Cela renvoie au SRADDET qui va subir une révision pour laquelle le CESER attend des éléments concrets au-delà du périmètre visé sur lequel il s'est exprimé. Mais comme de fait exprès, un appel à participation à son évolution est paru vendredi via la plateforme du Conseil Régional. Rappelons que dans l'acronyme SRADDET, les 2 « D » concernent explicitement aussi le Développement Durable. Ces deux stratégies sont donc communicantes et ont logiquement, l'une par la loi, l'autre par la volonté du Président de Région, comme ciment, le Développement Durable. C'est l'esprit « Breizh Cop », vaisseau amiral du projet politique régional.

Ce document SRTES est, je cite, « inspiré par les nombreux travaux du CESER ». Il sera utile de vérifier qu'au-delà de cette reconnaissance du Président de Région, quelles seront aussi les réactions des élus.es du Conseil Régional mais aussi plus largement celles des élus-es des autres niveaux de collectivités territoriales.

En replaçant l'humain au cœur, cela oblige. Dès 2017, le CESER plaçait cette exigence comme une nécessité politique pour la réponse aux besoins sociaux dans une logique de transitions économique, écologique et sociale. Nous avons quelques divergences d'appréciation sur une véritable prise en compte de l'exigence sociale qui ne peut pas se résumer à panser les plaies d'un système capitaliste à bout de souffle et qui, dans son passage au néo libéralisme, dégrade la planète, la biodiversité et les êtres humains. Ce passage-là se faisant par ailleurs avec l'argent public. C'est donc aux causes réelles qu'il faut s'atteler et pas seulement aux conséquences que représentent la misère et la précarité évoquées ce jour à cette même session, même s'il faut bien sûr le faire.

Le Président du Conseil Régional précise que l'adoption de la SRTES entraîne ipso facto l'adoption du CPRDFOP, de la SRDEII et du SRESR puisque, contrairement au SRADDET, qui a englouti les schémas de son périmètre, les 3 concernant la SRTES demeurent, c'est donc un peu "limite" comme manière de procéder. Nous avons plusieurs commentaires sur ces schémas :

- Concernant le nouveau CPRDFOP:

La CGT, comme le souligne l'avis du CESER, note qu'il n'a pas cherché à réinventer des actions et dispositifs existants et utiles. A cet égard, l'évaluation du précédent CPRDFOP aurait pu être plus affichée.

L'avis du CESER reprend de façon assez exhaustive les avancées et points de vigilance à conforter. La CGT souhaite toutefois insister que quelques points qu'il serait souhaitable d'améliorer dans le CPRDFOP et sa déclinaison opérationnelle.

Le cœur de ce schéma devrait être la salariée ou le salarié mais il va être difficile pour elle ou lui de d'y trouver sa place tant les dispositifs ne sont pas prévus pour lui donner un droit d'action comme de participer à l'évolution des nouveaux métiers et à la définition des métiers de demain dans une société mouvante. Ce n'est pas plus le cas pour considérer la formation et le travail comme un moyen d'épanouissement et d'émancipation avec un accès pour chacune et chacun à la culture scientifique et technique. Les dispositifs ne mettent pas non plus en évidence les moyens d'améliorer les conditions de travail notamment la santé au travail. La prise en compte du nombre croissant de seniors de notre région méritera d'être aussi envisagée.

Un autre élément clef d'un avenir positif de l'emploi/formation en Bretagne se situe dans l'accès à de nouvelles qualifications des salarié·e·s. Il semble que sous la pression constante du patronat, la formation à des compétences remplace l'accès à des formations qualifiantes et diplômantes reconnues dans les grilles de classification. La personne semble donc être considérée comme ayant une qualification de départ et ensuite devoir se former sans cesse à l'évolution de son emploi, voir changer d'emploi sans aucune reconnaissance opposable à l'employeur. La CGT rappelle que chaque salarié·e·s devrait pouvoir doubler son salaire dans sa carrière et accéder à au moins un niveau de qualification supérieur, la formation est un des moyens d'y parvenir. Si la question de l'égalité femme/homme est un axe transversal de la SRTES, il aurait mérité d'être approfondi tant la formation peut être le moteur pour dépasser les clivages entre les différents métiers. Cet approfondissement pourrait aussi concerner, comme le souligne l'avis du CESER, les actions autour de l'inclusion, prenant en compte à la fois des actions explicites de lutte contre l'illettrisme et les actions prenant en compte les difficultés inhérentes à certains territoires en matière d'accès au logement, aux transports, à la garde d'enfants...

Enfin, ce schéma semble avoir fait l'impasse sur les métiers agricoles et maritimes, ainsi qu'une faible place sur les métiers qui ne sont pas du domaine de l'industrie qu'ils ressortent des domaines lucratifs ou non lucratifs.

La CGT s'inquiète enfin, avec le CESER, sur la place que pourra prendre "FranceTravail", outil de l'Etat, dans la gouvernance au détriment de la coordination de tous les acteurs. L'Etat ne cachant pas d'ailleurs sa volonté de prendre la main.

- Concernant l'enseignement supérieur et la recherche :

La CGT soutient particulièrement l'avis du CESER sur le volet étudiant que l'on pourrait étendre au volet recherche. Mettre des moyens dans la recherche et le développement dans les entreprises et universités pour la prise en compte de l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariées et salariés de Bretagne serait un facteur de progrès indéniable.

- Concernant la SRDEII :

La CGT partage les observations du CESER sur la SRDEII, une stratégie régionale cherchant à atteindre ses objectifs à travers les leviers de la production, de la compétitivité et du rayonnement, de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'économie circulaire, tout en gardant « l'humain au cœur de l'action ».

La volonté de faire de la SRDEII un outil structurant du développement économique de la Bretagne, ne pourra se faire sans un véritable dialogue territorial et social conforté. La CGT reste à l'écoute du Conseil régional quand celui-ci s'engage dans la poursuite de son développement en lien avec les branches et les partenaires sociaux.

La CGT partage l'analyse du CESER sur les enjeux de RSE comme un projet de « vivre et travailler en Bretagne ». Il est utile dans la période de transitions climatiques et écologiques en cours de rappeler que la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable, incitant celles-ci à chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. Parmi les sept thématiques centrales, certaines, sans sous-estimer les autres, comme la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement interpellent la CGT.

Il y a beaucoup de résistances au changement et pour inciter la volonté de faire de la SRDEII un outil structurant du développement économique socialement responsable de la Bretagne, la CGT réaffirme qu'il faut des contreparties justes et quantifiables, notamment sur les éco-conditionnalités des aides publiques. Cette SRDEII, se déroule dans une période sociale mouvementée avec le projet de réforme des retraites. La Bretagne n'est pas épargnée par ce mouvement social inédit, menée par huit organisations syndicales et des organisations de jeunesse. Mais justement cette réforme ne prend pas en compte les questions sociales injustes comme les inégalités professionnelles, la place des travailleurs de plus de 50 ans et c'est transposable dans le modèle économique Breton. Notre région a des activités industrielles bien implantées sur son territoire comme l'automobile, l'industrie agroalimentaire, la navale qui font face à ces contradictions entre conditions de travail et attractivité.

Avec la politique volontariste du Conseil Régional de soutenir des filières telles que la cyber sécurité et l'agriculture avec pour ambition de faire de la Bretagne un territoire d'innovation en France et à l'international, il ne faut pas sous-estimer les nouvelles aspirations liées au travail, ne pas négliger tous les aspects qui structurent le rapport au travail, son sens, et la valorisation de celui-ci, pour se donner toutes les chances d'attirer la force de travail et contribuer à la promotion du savoir-faire des entreprises bretonnes, dans une région où les salaires sont plus bas que la moyenne nationale.

Sur la question des transitions la CGT attire l'attention sur la volonté du Conseil Régional de relocaliser des industries et des services suivant des critères fixés, dans un contexte de tension sur le foncier tant agricole que littoral. Quels seraient les effets sur l'utilisation et la disponibilité des ressources naturelles dans un contexte de tension sur une ressource naturelle comme l'eau? La grande question qui se pose est qui assurera l'arbitrage entre l'économie, l'écologie, l'humain et la biodiversité ?

La Bretagne n'échappe pas aux contradictions de notre société de consommation, avoir accès à tout en permanence, à moindre coût et surtout sans subir les contraintes que toute activité humaine entraîne dans son environnement le plus proche.

Pour conclure, la CGT se permet de relever que, bizarrement, comme le précise l'avis général, rien est prévu pour « un encadrement » par une structure de type conférence multi acteurs sur les questions économiques. A croire que seule une certaine « intelligence » ou un certain corpus pourrait s'en emparer.

C'est assez médiocre comme pensée. La CGT, comme tout le corps social, comme le tissu associatif, universitaire ou autre est tout à fait légitime à mettre les pieds dans le plat "économie" et d'ailleurs bien les remuer ! L'économie est la résultante du travail et le travail n'est pas réalisé par quelques divinités que ce soit.

La CGT votera l'avis.



Intervention de Jean-Paul RIAULT Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom de la FRSEA Bretagne.

Parmi les 3 orientations prioritaires de la Stratégie régionale des transitions économique et sociale, figure l'objectif de conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté. Nous soutenons pleinement cette orientation, dont la mise en œuvre doit se traduire avec la même énergie que les 2 autres orientations – transitions climatiques et écologique, cohésion et inclusion sociale. Les différents objectifs de cette orientation productive, évoqués dans la stratégie, nous semblent judicieux et complémentaires les uns des autres.

Sur le volet agricole et alimentaire, le déficit de notoriété des métiers fait aujourd'hui beaucoup de mal à ce secteur. Le recrutement de salariés est difficile et le renouvellement des générations de chefs d'entreprise agricole ralenti. Dès lors, un des chantiers prioritaires doit consister à redonner de la fierté à ceux qui travaillent dans ce secteur stratégique, à donner envie aux jeunes de s'y intéresser et valoriser les métiers auprès des publics enseignants qui ont un rôle essentiel dans l'orientation des jeunes.

Un levier mérite par ailleurs d'être creusé, celui de la rémunération des métiers agricoles. La stratégie semble miser uniquement sur l'élévation de la valeur ajoutée et les transitions. Pourtant, la production alimentaire est variée en Bretagne et permet de répondre aux besoins diversifiés de consommation et aux budgets variables des consommateurs. Cette diversité fait la force de la production bretonne. Si l'on veut encore demain permettre aux français de manger des produits bretons à prix raisonnables, il faut trouver les moyens de rémunérer de manière juste les producteurs. Les produits standards entrant dans la composition des menus des ménages et des restaurants collectifs restent nécessaires. Nous pensons qu'il vaut mieux les produire ici, que de les importer. C'est également un enjeu de cohésion sociale et territoriale : l'agriculture permet un ancrage d'activités économiques dans les territoires ruraux et une attractivité de ces zones.

Nous regrettons l'utilisation des termes « accélérer les changements de modèles » dans la stratégie de développement économique pour les entreprises et les filières. Les filières alimentaires sont en permanence engagées dans des évolutions, qui se font progressivement au fur et à mesure des saisons, de la recherche et du développement. Il faut le dire et l'écrire, le valoriser si on ne veut renvoyer une image fidèle et positive. Développer la fierté pour les productions bretonnes passent en premier lieu par la mise en valeur de la qualité qui existe déjà et des efforts déjà réalisés pour répondre aux enjeux sociétaux et de consommation. Il y a de nombreux « modèles », en raison de la diversité de la production. L'objectif ne doit nullement être de supprimer cette diversité, qui permet une réponse aux différents besoins de consommation, contrairement à beaucoup d'autres régions de France et d'Europe. Là est sans doute notre spécificité à préserver et à valoriser.

La stratégie régionale des transitions économique et sociale lance plusieurs chantiers. Nous souhaitons, en tant que syndicat majoritaire et représentatif des employeurs agricoles, être un interlocuteur privilégié des travaux.

Concernant l'accompagnement à la transition des exploitations agricoles, nous réitérons nos positions :

- toutes les formes sociétaires doivent être éligibles aux aides aux investissements, dès lors qu'au moins 50% du capital est détenu par des exploitants à titre principal ;

- les aides au financement de bâtiments, neufs ou en rénovation, doivent être ouvertes à toutes les filières et pas seulement pour les herbivores ;
- les aides à l'investissement en biosécurité doivent s'adresser à toutes les filières et pas seulement à la filière avicole.
- il ne faut pas que le contrat de transition soit une source de distorsions entre filières

S'agissant du conventionnement entre la Région et les EPCI, notamment sur l'installation en agriculture, les orientations des EPCI doivent être suffisamment ouvertes afin d'apporter un soutien à tous les projets viables, vivables et durables, sans orientation idéologique.

S'agissant des stratégies orientation – formation, la gouvernance quadripartite est confirmée dans la stratégie régionale des transitions économiques et sociales. Cette gouvernance permet un dialogue permanent entre les différents niveaux pilotages et sa confirmation est à saluer. Le rôle des entreprises est affirmé comme central dans l'accompagnement des publics en formation notamment dans l'accueil des stagiaires. Ce rôle central des entreprises pour nos très petites entreprises agricoles doit s'accompagner d'une réflexion stratégique pour favoriser les conditions d'accueil des publics sur nos exploitations – des démarches volontaristes doivent se mettre en place pour renforcer la capacité d'accompagnement et d'accueil de nos exploitations. Ces démarches volontaristes doivent s'étendre aussi aux plateaux techniques des centres de formation agricoles qui sont aussi déterminants dans ces stratégies d'accueil en entreprise des différents publics en orientation ou en formation.

Merci de votre écoute.



Intervention de Laëtitia BOUVIER Jeunes agriculteurs (JA) de Bretagne

Je m'exprime ici au nom de JA Bretagne et de la FRSEA Bretagne.

Rennes Métropole s'inscrit dans une stratégie offensive de soutien et d'accompagnement à la transformation des entreprises, avec notamment un volet environnemental fort. Cette ambition louable mérite toutefois quelques précautions si elle souhaite atteindre son objectif : renforcer l'économie productive et favoriser les relocalisations industrielles. Au nom de la FRSEA, qui est le syndicat agricole majoritaire et le représentant des chefs d'entreprises agricoles, je m'exprimerai uniquement sur le volet agricole et alimentaire de cette stratégie.

Nous sommes choqués de constater que la 1ère ambition de Rennes Métropole sur l'agriculture et l'alimentation est de devenir un territoire « Zéro pesticides de synthèse » d'ici 2030 ! Alors que l'Europe laisse jusqu'à 2035 à l'industrie automobile pour ne plus vendre de véhicule thermique et hybride, une EPCI impose à une profession de se passer d'un outil de protection des plantes d'ici 2030 alors même que la recherche doit encore avancer pour que ce soit applicable. En agriculture, nous récoltons au rythme des saisons et du climat, nous ne pouvons tester et adapter la recherche qu'à ce rythme et bien souvent UNE seule fois par an. Contrairement à l'industrie automobile qui, elle, peut tester bien plus souvent. La profession est engagée dans la recherche et dans la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment grâce à l'agronomie, à la diversification des cultures, au maintien de l'élevage, aux auxiliaires, etc. Cela n'est certainement pas assez rapide pour certains mais je le rappelle, nous travaillons avec la nature et nous récoltons UNE seule fois par an.

Par ailleurs et contrairement à ce qui est indiqué dans le document, la stratégie de Rennes Métropole n'est pas en adéquation avec les besoins exprimés par les différents maillons de la filière. Elle est trop caricaturale et idéologiste.

Oui, il faut accompagner les agriculteurs vers des pratiques toujours plus durables et notamment la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires. Mais, la force de la Bretagne est son agriculture plurielle et diversifiée, sa capacité à répondre aux besoins de tous les citoyens-consommateurs, par des produits de gammes différentes, à des prix accessibles à tous les ménages. Faire une agriculture élitiste demain reviendrait à supprimer la majorité des fermes bretonnes, à supprimer les emplois directs que créent ces fermes, ainsi que toutes les entreprises de transformation qui en dépendent. Tous les français et bretons ne se nourrissent pas et ne se nourriront pas à l'avenir avec des produits labellisés. S'il n'y a plus d'alternatives bretonnes, ce sont les produits importés qui seront consommés de manière encore plus importante qu'aujourd'hui.

Quant au « zéro pesticides de synthèse », l'expérience des années passées montrent que les produits de protection des plantes sont encore indispensables pour garantir une production en quantité et en qualité suffisante. Toutes les agricultures utilisent des produits de protection des plantes, les hve, les bio, les conventionnels, les labels. En France et en Bretagne, les producteurs subissent déjà les conséquences des suppressions de molécules, une augmentation de la charge de travail, des pertes en qualité et des pertes nettes sur les récoltes. Qui dit moins de récolte de qualité dit moins d'alimentation saine, qui dit moins d'alimentation dit augmentation des importations ou augmentation des prix. Par exemple, le Sri Lanka a ainsi renoncé à sa politique du zéro phytosanitaire qui a mis à mal son autonomie alimentaire, mis à genoux son économie, l'a forcé à rationner des produits de première nécessité et a accru la pauvreté.

S'agissant de l'objectif visant à « aller vers une majorité de produits bio et locaux dans toutes les restaurations publiques municipales », il ne sera vertueux qu'à condition d'une rémunération juste des agriculteurs fournissant ces restaurants et que la part de produits non locaux ne soit pas achetée à bas coût à l'étranger.

Enfin, concernant l'installation, il est urgent de permettre à des jeunes de s'installer surtout en élevage, afin de conserver notre production locale. Et comme expliqué précédemment, nous devons avoir des installations répondant à tous les besoins de consommation, en conventionnel comme en label. L'objectif de la Région de 1 000 installations par an est ambitieux. Pour l'atteindre, les collectivités doivent prendre leur part en termes d'accompagnement des projets économiques viables, vivables et durables. Le but est avant tout que les nouvelles installations tiennent dans le temps et fassent vivre dignement agriculteurs et salariés.

Merci de votre écoute.



Intervention de David CABEDOCE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le projet de Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale de la Région prend en compte des réalités spécifiques propres à la Bretagne, telles que la maritimité et l'ancrage territorial. Cela correspond tant aux propositions du CESER à travers plusieurs de ses rapports qu'aux attentes des acteurs économiques et territoriaux. Il ouvre ainsi à une approche transversale des chantiers identifiés pour faciliter les transitions de ces activités et solidifier leurs assises.

De même, sur l'orientation et la formation professionnelle, la stratégie présentée s'arrime fortement aux bassins d'emploi sur les territoires, en lien avec les branches professionnelles et les communautés de communes ou d'agglomération. Nous nous félicitons à ce titre de la volonté plusieurs fois exprimée de rapprocher le monde de l'entreprise avec les acteurs de la formation et des territoires. Parmi leurs missions, les Chambres de Commerce et d'Industrie sont prêtes à renforcer leur action de découverte des métiers, de valorisation de certaines filières pour relancer leur attractivité vis-à-vis des salariés.

Plus largement, les Chambres de Commerce et d'Industrie identifient leurs possibles contributions dans la mise en œuvre des chantiers ouverts par la SRTES par leur action auprès des entreprises ainsi que sur la question de la disponibilité foncière. Les attentes exprimées vis-à-vis des chambres consulaires sur la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans les transitions recoupent leurs missions et leur propre stratégie en Bretagne. Cela concourt a priori à faciliter la conclusion de la convention de mise en œuvre de la stratégie de développement du Conseil régional avec le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie prévue par la loi.

Dans cette perspective, quelques points soulèvent néanmoins question ou suscitent des propositions de notre part.

Tout d'abord sur le sujet de l'orientation professionnelle, en mettant en relation le dispositif IDEO du Conseil régional et les Points Orientation Apprentissage animés par les Chambres de Commerce et d'Industrie, au sein du Service Public Régional de l'Orientation. Cela faciliterait la convergence des actions de communication et de promotion de certains métiers et donnerait un impact supérieur à ces opérations au bénéfice de l'information des jeunes. De même, le chantier relatif au développement et à la sécurisation des parcours par l'alternance pourrait s'enrichir de l'expérience et du poids dans ces formations des chambres consulaires.

Enfin, si le projet de SRTES fait le choix de ne pas couvrir certains champs de l'économie, il nous semble manquer un chantier sur l'entrepreneuriat. Pourtant, création et reprise d'entreprise sont des vecteurs indispensables du renouvellement du tissu économique et de la vitalité économique sur tous les territoires. Les crises successives depuis 2020 ont fortement fragilisé les plus petites entreprises notamment par assèchement de leur trésorerie ou découragement du dirigeant face aux aléas. Beaucoup d'activités du commerce et du tourisme sont mises en risque. Pour maintenir celles-ci dans les territoires, des actions spécifiques sur la transmission et la reprise d'entreprises devraient être rapidement engagées.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Marie-Martine LIPS

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

Tout d'abord la CRESS Bretagne remercie le Conseil régional pour la place accordée à l'ESS dans l'ensemble de la stratégie et plus particulièrement au sein de la SRDEII : « l'économie sociale et solidaire considérée comme une économie à part entière », et tout particulièrement pour sa capacité à déployer de nouveaux modèles de développement. Nous partageons la conviction que les entreprises de demain seront sociales et écologiques ou ne seront plus.

Le travail mené depuis des années autour de la Stratégie de développement de l'ESS, en coopération étroite entre le Conseil régional, l'Etat, la CRESS, nombre de collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de l'ESS a montré son efficacité d'une part parce que la SRESS est en parfaite cohérence avec la SRTES et d'autre part parce que les premières filières qui ont fait l'objet d'une priorisation et d'une structuration sont fortement présentes dans la feuille de route de l'économie circulaire.

L'intégration forte dans la mise en œuvre de la SRDEII doit permettre la même dynamique sur les filières d'ores et déjà priorisée dans la SRESS que sont la maritimité, le vieillissement de la population, l'alimentation et l'agriculture, les commerces et services en territoires ruraux et QPV, le logement et l'habitat, la lutte contre la précarité et la pauvreté ainsi que celles à explorer comme le numérique, la mobilité, les énergies renouvelables citoyennes ou les tiers-lieux.

Par ailleurs, nous saluons l'importance accordée à l'ancrage territorial, notamment via l'axe transversal 2 « Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques ». Et ce, en soutenant la création et le développement d'entreprises de l'ESS portées par les territoires pour favoriser les emplois locaux répondant à des besoins spécifiques ; mais aussi l'objectif de poursuivre l'expérimentation en faveur de la relocalisation d'activités et de reconstitution de chaînes de valeur plus robustes, souveraines (santé, alimentation, énergie, etc.) et plus écologiques (circuits courts, économie circulaire, sylviculture et bocage, matériaux biosourcés). Ceci est en cohérence avec les actions menées par l'écosystème ESS breton qui maille finement le territoire et dont le renforcement, déjà engagé, va se poursuivre pour permettre le repérage et l'accompagnement des projets et des entreprises concernées.

La CRESS participera pleinement, au nom et en lien étroit avec tous les acteurs de l'ESS, aux différents niveaux de gouvernance et de mise en œuvre de cette stratégie.

	<h2>Intervention de Sylvie MAGNANON</h2> <p>Bretagne vivante - SEPNB</p>
---	--

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, du réseau Cohérence, d'Eau et Rivières de Bretagne, de la Fédération Régionale des CIVAM de Bretagne et d'Initiative Bio Bretagne.

Le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évaluation du Climat) a dévoilé, lundi 20 mars, son dernier rapport de synthèse, fruit de 8 ans de travail produit par 93 scientifiques.

La conclusion de cette synthèse est attendue : si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas réduites immédiatement et de façon drastique dans tous les secteurs, conserver un monde viable pour toutes et tous deviendra quasiment impossible.

Dans la SRTES, il est dit que « l'humain est au cœur ». Or, les scientifiques du GIEC sont plus certains que jamais que les activités humaines sont responsables du changement climatique et de tous les phénomènes de réchauffement observés depuis les 150 dernières années. Cette affirmation est basée sur 14 000 études scientifiques.

Dans le même temps, les experts du GIEC sont formels : il existe de nombreuses options réalisables et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique d'origine humaine, et elles sont disponibles dès maintenant.

Quelles sont les solutions concrètes, réalisables et efficaces, que la SRTES va promouvoir à court terme ? Il est très difficile de le comprendre dans ce document volumineux et dont on ne voit pas bien le caractère opérationnel. Pour les citoyens et citoyennes que nous sommes, il importe plus que jamais de sortir des schémas et des stratégies : tous les éléments sont là pour mettre en œuvre des actions concrètes en faveur du climat et de la biodiversité.

A cet égard, l'humain est mis au cœur de cette SRTES. Cette affirmation surprend, tellement elle est « évidente » dans un schéma économique et social s'adressant forcément aux humains. Doit-on comprendre en creux qu'une priorisation des enjeux est proposée entre l'humain et les non-humains ? Entre l'humain et la biodiversité ? Entre l'humain et les ressources qui lui sont essentielles telle que l'eau ? Comme le CESER l'a montré, l'humain fait partie de la biodiversité et la biodiversité est dans l'humain. Mettre « l'humain au cœur » d'un projet de développement durable implique de mettre « la biodiversité et l'eau au cœur ». Pourquoi ne le dit-on pas clairement ? Parce que cela nous obligerait à enfin envisager de vrais changements, en rupture avec nos modes de vie et nos habitudes actuelles ?

Le rapport du GIEC nous y invite : faisons nos choix et exprimons-les clairement. En matière de climat, et donc de développement humain, chaque fraction de degré compte, et l'actualité nous le rappelle chaque jour.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Cette Stratégie régionale des transitions économiques et sociales exprime l'attachement de la Région, auquel nous souscrivons, à une économie dynamique, à une économie de production, productive et performante.

La Région consacre plus précisément un certain nombre de développements à l'industrie qui apparaît comme une priorité, d'une part pour la valeur qu'elle crée au bénéfice de toutes et tous, salariés, consommateurs, assurés sociaux, sphère publique, d'autre part, comme facteur de souveraineté.

Nous souscrivons donc à la tonalité globale de la SRTES. Nous suggérons toutefois quelques aménagements.

Il nous semble que nous pourrions intervertir les orientations 1 et 2 de la SRTES pour en inscrire en première orientation « la Bretagne productive et industrielle », les transitions étant le moyen, l'opportunité, pour renforcer notre tissu productif.

De même, la SRTES ne devrait pas limiter la priorité donnée à l'industrie aux seuls secteurs clés que sont l'agroalimentaire, le numérique, la construction et la réparation navales, les mobilités, la cyber et les énergies marines mais devrait mieux prendre en compte cette réalité industrielle bretonne qui fait que nous disposons d'une industrie de sous-traitance constituée de PMI et d'ETI familiales dont les principaux donneurs d'ordre sont souvent installés hors de Bretagne.

Selon notre analyse, l'industrie bretonne, pour demeurer compétitive, devra développer des coopérations transversales, et ce dans tous les domaines (business, RH, formation, performance industrielle, transfert de techno, innovation, diversification...) pour gagner en agilité et en performance.

Pour illustrer mon propos, je citerai l'exemple des groupements d'employeurs, qui grâce à cette coopération transversale qu'ils mettent en œuvre, permettent aux entreprises de l'industrie, très petites, petites et moyennes, de se doter de compétences à temps partagé auxquelles elles ne pourraient prétendre sans ces collaborations transversales.

Il nous semble que les pouvoirs publics agiraient utilement en encourageant et accompagnant les TPI, PMI et ETI, dans ces formes de collaborations transversales. Ce qui nous donne l'opportunité de souligner tout l'intérêt du programme BreizhFab qui permet de susciter et d'engager des formes de coopérations.

Nous attirons par ailleurs l'attention de la Région, et au-delà, de l'ensemble des pouvoirs publics sur le manque de coordination des outils de politique industrielle de l'Etat, et de ses opérateurs comme la BPI, de la Région et des EPCI.

A titre d'exemple, France 2030 s'adresse davantage aux PME innovantes et en capacité de se positionner sur des appels à projets nationaux quand l'Etat ne souhaite plus soutenir des programmes d'accompagnement à la transformation comme le PIA 10 000 sur l'industrie du futur.

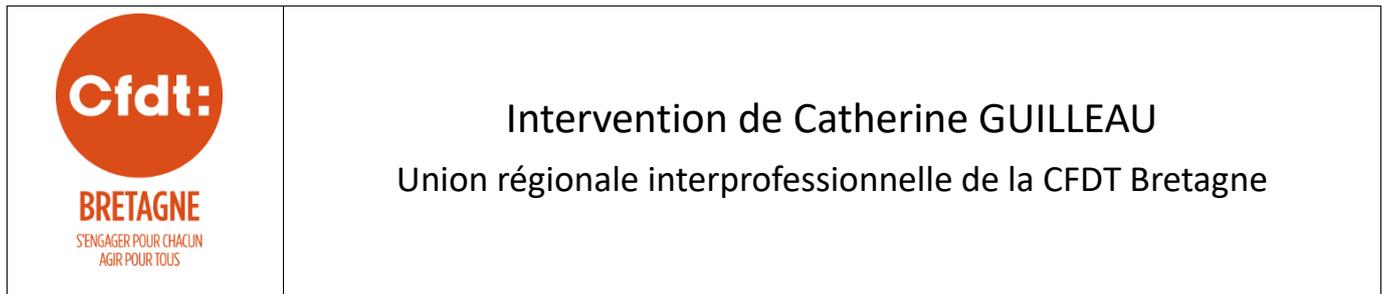
La Bretagne devrait aussi affirmer plus clairement son ambition pour se positionner sur des grands projets nationaux d'avenir, à l'exemple de l'implantation des GIGA Factories (Batteries, Electronique, Lithium, Hydrogène...), ce qui permettrait de mieux identifier la Bretagne comme un grand territoire d'industrie.

L'enjeu du ZAN, cité à plusieurs reprises, est sous-jacent. Il est de nature à percuter toute ambition de réindustrialisation. Le MEDEF Bretagne, comme France Industrie, propose que les nouvelles implantations industrielles soient réalisées en franchise d'artificialisation. Nous tenons d'ailleurs à souligner que le ZAN n'est pas appliqué aussi strictement chez nos voisins européens. Aux Pays-Bas, grand pays d'industrie, ce n'est même pas un sujet.

Quant au réchauffement climatique et la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'industrie apparaît comme un vecteur essentiel pour atteindre nos objectifs. L'industrie, consciente de sa responsabilité, est totalement mobilisée depuis de nombreuses années pour réduire ses émissions au point que l'industrie a contribué à plus de 90% de la baisse des émissions de gaz à effet de serre françaises sur la période 1990 - 2019.

Enfin, s'agissant d'un document stratégique pluriannuel, il serait intéressant que, sur le volet industriel, des industriels reconnus puissent être associés au suivi et à l'évaluation.

Je vous remercie de votre attention.



Le Conseil régional propose une stratégie intégrée, la Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), faisant le lien entre les schémas régionaux de l'orientation et de la formation professionnelle (CPRDFOP), de développement économique des entreprises et des filières (SRDEII) et de l'enseignement supérieur et la recherche (SRESR). Une consultation sur la SRTES (stratégie régionale des transitions économiques et sociales) a été lancée sur avril/mai 2022 sur la base d'une matrice AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces), consultation à laquelle la CFDT Bretagne a répondu avec une contribution d'une dizaine de pages, plus spécifiquement ciblée EFOP.

Le CPRDFOP, au cœur de la SRTES vise, comme le prescrit la loi, à définir les priorités régionales en matière de développement de l'orientation et des formations pour relever le défi des compétences et des parcours vers et dans l'emploi. Elaboré en sein du CREFOP, dans le cadre du quadripartisme, ce volet s'inscrit pleinement dans la logique intégrée de la SRTES et cherche à décloisonner, à rapprocher les enjeux de l'emploi et des compétences de ceux du développement économique. Ces enjeux déterminants pour l'avenir du territoire, concernent un réseau d'acteurs qui dépasse le seul champ de l'emploi formation orientation, en particulier les collectivités locales et au premier rang d'entre elles les intercommunalités.

Un séminaire régional s'est tenu au CREFOP sur le sujet et a permis de dégager des grandes lignes, en lien avec la réflexion SRTES, mais aussi avec les attentes et revendications plus spécifiques des différents acteurs. C'est sur la base de l'ensemble de ces travaux que le nouveau CPRDFOP a donc été élaboré. Ce séminaire a également permis de définir trois orientations et d'identifier huit chantiers.

La CFDT maintient sa position sur les axes qu'elle avait posés lors du précédent CPRDFOP tout en tenant compte des nécessaires adaptations au regard des évolutions des dernières années et de la réflexion plus globale SRTES. Ces axes sont essentiellement les suivants :

- Poser le principe d'universalité des droits.
- Affirmer un droit universel à l'orientation et l'accompagnement au parcours pour tous et tout au long de la vie avec notamment tout ce qui concerne l'information sur les dispositifs, sur les formations, l'accompagnement au parcours... Mais aussi, la nécessité de travailler et de prévenir les ruptures de parcours (décrochage, illettrisme, illettronisme).
- Avoir et construire une vision intersectorielle des emplois, compétences, parcours avec notamment l'identification des compétences transversales, la nécessité de croiser les analyses sectorielles mais aussi territoriales.

Au travers des orientations, la CFDT Bretagne note la volonté de maintenir la continuité avec le précédent CPRDFOP, avec une inscription dans les orientations prioritaires de la SRTES et un souci d'adaptation via les chantiers avec les enjeux posés par la réflexion plus globale de la SRTES.

Ces chantiers présentés de la même façon, sous la forme d'une fiche avec le contexte, les enjeux, les objectifs du chantier, leurs descriptions et les partenaires clés à mobiliser permettent ainsi de mieux cibler les démarches qui seront prioritairement mises en œuvre, suivies et évaluées à horizon 2027. Cependant, ces « chantiers » ou actions structurantes sont ici présentés dans leurs grandes lignes. Il reste à en préciser les modalités de mise en œuvre, les objectifs chiffrés, les indicateurs de suivi/évaluation et les moyens qui seront à mobiliser. Il est aussi prévu que la

question de l'égalité femmes/hommes soit mise en avant de façon transversale ce qui correspond aussi aux attentes de la CFDT Bretagne.

Cependant, la CFDT Bretagne tient à mettre l'accent sur des éléments manquants selon nous dans certains chantiers. Notamment, au niveau de la sécurisation des parcours tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue, nous demandons que soient mieux mises en évidence les actions en matière de décrochage et les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Une demande aussi sur les contrats d'objectifs annoncés comme transverses mais peu visibles dans les chantiers. Et sur la place des partenaires sociaux.

S'agissant des formations sanitaires et sociales globalement, ces orientations et les chantiers qui en découlent nous conviennent. Il manque toutefois dans les chantiers ou actions un point sur les conditions de travail pourtant mis en avant dans le cadre de la concertation.

La CFDT donnera un avis favorable sur le document tel qu'il est présenté aujourd'hui également au sein du CREFOP, c'est-à-dire sur les 3 orientations et les 8 chantiers du CPRDFOP. Elle réserve néanmoins sa position sur la question de la gouvernance et de l'évaluation qui ne sont pas traitées pour l'instant.

La CFDT partage l'avis du CESER présenté à cette session et votera cet avis.



Intervention de Michel BELLIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Cette Stratégie régionale des transitions économiques et sociales qui réunit les trois textes imposés par la loi nous semble constituer un axe fort de la politique de la Région au regard de ses compétences propres qui restent toutefois assez réduites compte tenu du faible degré de décentralisation de la France. Il nous semble opportun de rappeler que les principaux leviers du développement économique, des transitions, de l'enseignement supérieur et de la recherche relèvent des prérogatives de l'Etat. Ceci étant dit, il ne s'agit pas ici de déconsidérer l'intérêt de ce document qui pose les grands axes de la politique qu'engagera le Conseil régional.

La démarche de la Région pour élaborer cette stratégie régionale a tout d'abord constitué en une large phase de consultation écrite et orale qui a permis à chaque organisation d'exprimer les problématiques qu'elle a identifiées, ses attentes ; consultation que nous portons au crédit de la Région.

Cette phase d'élaboration de la SRTES a coïncidé avec une situation internationale particulière, celle d'une invasion d'un territoire européen par un Etat voisin, de tensions extrêmement fortes sur les prix et les approvisionnements en énergie, lourdes de menaces pour l'industrie européenne, dans un contexte d'effets de plus en plus visibles du réchauffement climatique et de craintes légitimes quant à l'avenir de la planète.

Dans ce contexte, il nous semble que la Région a bien identifié les problématiques qui se posent aux pouvoirs publics en charge des territoires bretons : énergie, eau, foncier, mobilité, productions agricoles, halieutiques et industrielles, équilibre territorial, décarbonation, etc.

La Région affiche clairement dans cette SRTES sa volonté de promouvoir une économie productive, dynamique, compétitive, industrielle, inclusive, dans, je cite, « une perspective de souveraineté ». Nous tenons à indiquer que nous adhérons à cette ambition qui nous semble fondamentale pour réussir les transitions, et même les mutations, que devront engager les entreprises et plus globalement l'ensemble de la société.

Nous relevons toutefois l'extrême difficulté à concilier des ambitions antagonistes, comme par exemple, favoriser la réindustrialisation et accueillir 400 000 habitants supplémentaires d'ici 2040 tout en respectant la trajectoire devant nous ramener au zéro artificialisation nette.

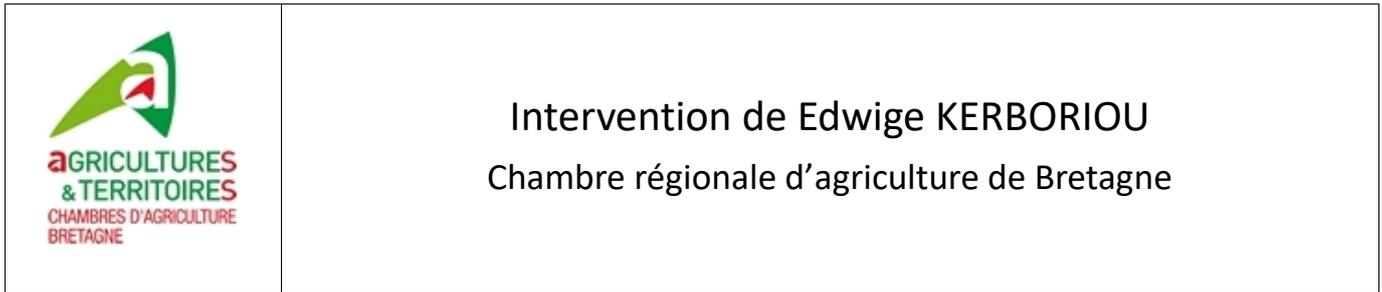
De même, nous lisons dans la SRTES que le critère de soutien aux entreprises serait celui « d'activité non délocalisable ». Une telle approche, à laquelle nous ne pouvons croire, participerait d'une lecture de l'économie aussi erronée que contreproductive. Est-ce à dire que la Région ne doit plus soutenir l'industrie automobile par exemple ? Nous ne pouvons le concevoir.

Dans le même esprit, nous devons veiller à ne pas presser les entreprises d'injonctions multiples, individuellement pertinentes, mais cumulées les unes aux autres, oppressantes et impossibles à satisfaire. Nos entreprises sont déjà soumises aux pressions très fortes des consommateurs, des autres parties prenantes, qu'elles-mêmes seraient incapables de supporter, aussi devons-nous veiller à engager un accompagnement public pragmatique, bienveillant, à l'endroit des entreprises qui créent la valeur ajoutée à partir de laquelle sont financés les salaires, les impôts et cotisations sociales qui permettent de financer l'ensemble de notre sphère publique.

Compte tenu de ces éléments, il nous semble essentiel de créer les conditions du développement de nos activités de production, seule solution pour financer d'une part, l'Etat au sens large, c'est-à-dire dans ses dimensions régaliennes et sociales, et d'autre part, les transitions à commencer par des modes de production plus décarbonés, et à terme, décarbonés.

Il nous semble que les intentions, les orientations, sont les bonnes. Reste maintenant la mise en œuvre de cette politique. Nous attendons de la Région, de l'Etat et des entités concernées, la mise en œuvre de politiques, la mise en œuvre d'actions, dans un esprit de concertation et de responsabilité, permettant d'atteindre les objectifs annoncés.

Je vous remercie de votre attention.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

Le plan REBOND de Rennes Métropole présente 4 orientations :

- La RSE au centre de la relation Métropole-Entreprise ;
- L'économie productive et les relocalisations industrielles ;
- L'offre territoriale pour les entreprises ;
- La confortation des secteurs d'excellence et leur accompagnement dans les transformations.

Nous pouvons, a priori nous retrouver sur ces orientations générales.

La responsabilité sociale et environnementale peut en effet constituer un levier puissant de pilotage pour les dirigeants et salariés des entreprises, et pour concilier le rebond économique et les nombreux volets de transition. Nous nous interrogeons cependant sur certaines formulations du document relatives à la confiance accordée aux entreprises pour les thématiques sur lesquelles Rennes Métropole veut structurer son action de soutien.

Renforcer l'économie productive et favoriser les relocalisations industrielles nécessitent en effet de tisser une relation de confiance entre la collectivité et les acteurs économiques, et reconnaître à ces derniers les contraintes qui sont les leurs et le professionnalisme qu'ils mobilisent.

Le document indique : « *La crise covid a montré, si besoin était, que la capacité à maintenir une industrie souveraine, performante et compétitive, était un enjeu essentiel pour éviter tout risque de dépendance dans la production de biens indispensables, sensibles et stratégiques pour le pays et ses habitants* ».

Le territoire métropolitain se revendique comme une terre d'industrie compétitive performante, digitale et décarbonée, et Rennes Métropole est candidate à la relocalisation d'activités industrielles stratégiques et sensibles. C'est une bonne nouvelle de lire que l'industrie compétitive et performante n'est pas un gros mot.

Nous ne doutons donc pas que le site de la Janais, mis en exergue, incarne l'excellence au regard des critères décrits. Certaines enseignes et publicités peuvent quand même nous laisser penser que le bonheur est encore dans le pas cher venu d'ailleurs sur certaines surfaces commerciales.

C'est pourquoi nous déplorons que les enseignements exprimés suite à la crise covid sur les enjeux de souveraineté, se traduisent par un PAT qui n'en fait pas sa priorité. L'ambition portée est celle du « Zéro pesticides d'ici 2030 ». C'est pour nous une vision dogmatique et réductrice, qui nous semblait déjà écrite avant la concertation.

La « vaste concertation auprès des habitants et des professionnels » s'est traduite de notre point de vue par une faible écoute des représentants professionnels que nous sommes.

La Chambre d'Agriculture de Bretagne et la chambres d'agriculture d'Ille et Vilaine notamment ont rappelé et rappelle leur projet stratégique, notamment sur cette question de l'usage des phytosanitaires.

Nous le reformulons ici car c'est notre feuille de route et c'est sur cette ligne que nous souhaitons pouvoir travailler en responsabilité avec Rennes Métropole qui compte 38 000 ha de terres agricoles et 718 exploitations agricoles.

Chacune de ces exploitations doit pouvoir envisager sa stratégie d'entreprise et son système de production en se sentant partie intégrante de l'économie productive de son territoire, et construire sa trajectoire d'entreprise dans le cadre de sa filière, de la PAC et de la politique régionale.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Emmanuel THAUNIER

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des Chambres de Commerce et d'Industrie.

La Région Bretagne avait choisi, pour sa nouvelle mandature, de renouveler largement sa stratégie de développement économique, contenue jusqu'à maintenant dans la SRDEII, incluant expansion économique, innovation et international. Afin de faire converger et d'optimiser toutes les dimensions concourant à un développement durable de la production de richesses, le Conseil régional a souhaité fondre dans une même stratégie ce qui était auparavant segmenté en trois documents : formation professionnelle, innovation et recherche, économie.

Ce regroupement de trois documents prescriptifs en une seule stratégie intégrée et transversale répond bien, selon nous, aux enjeux économiques et sociaux actuels : la formation et l'innovation conditionnent la capacité de développement sur un territoire, qui plus est dans un contexte de pénurie de main d'œuvre pour de nombreuses activités ou d'adaptation de compétences pour d'autres. Cette intégration convient également à la nécessaire recherche de transversalités dans le traitement des enjeux contemporains que sont le changement climatique, les évolutions démographiques, le travail et l'emploi, la création de valeur et le niveau de vie. Enfin, l'étroite implication des politiques régionales liées au développement cadre avec les préconisations exposées par le CESER dans plusieurs de ses rapports.

Dans son contenu, la stratégie proposée s'appuie sur un socle productif et industriel que nous estimons incontournable pour que les Bretons déterminent eux-mêmes leurs axes de développement et les emplois qu'ils souhaitent. La réussite des transitions écologiques, énergétiques et numériques passent par des adaptations et saisies d'opportunités mais aussi par la recherche de compétitivité au service d'une croissance choisie. De même, nous soutenons dans cette SRTES le positionnement de l'entreprise en tant que productrice de richesse, pourvoyeuse d'emploi et lien social, actrice des mutations.

Si nous exprimons un accord global avec ce projet de stratégie et ses fondamentaux, nous attirons également l'attention sur quelques points de vigilance.

En premier lieu, la Région pourrait rappeler qu'elle s'appuie pour sa stratégie sur des compétences fortes, octroyées par la loi, en matière de développement économique et de formation professionnelle. Dans un tel exercice, on attend qu'elle affirme sa légitimité à tracer une voie, ce qui n'obère pas la concertation.

En deuxième lieu, nous regrettons que l'élaboration d'une nouvelle stratégie ne s'appuie pas sur un retour d'expérience de l'impact des politiques mises en œuvre précédemment. Comme bien souvent, les politiques publiques se succèdent sans qu'en soit fait l'évaluation.

Par ailleurs, la Région opte pour la définition à travers le projet de SRTES d'une stratégie pragmatique plutôt qu'un schéma prescriptif ou un document de planification, ce qui est prudent face aux crises et bouleversements récents. Cependant, les différents chantiers référencés dessinent des modes opératoires et des objectifs ainsi que des acteurs pour chacun d'eux. Nous souhaitons que leur mise en œuvre laisse place à l'adaptabilité et à la souplesse. L'ajout d'indicateurs précis d'impact de chaque chantier donnerait une meilleure visibilité à leur pilotage et à l'évaluation finale.

Nous nous sommes félicités précédemment de l'attention prêtée aux filières industrielles dans l'économie bretonne, car elles constituent un enjeu majeur dans les transitions. Mais cet intérêt ne doit pas occulter les autres filières constitutives de la vitalité de l'ensemble des territoires que sont le commerce, l'hôtellerie-restauration et le tourisme, représentant plus de 8% du produit intérieur brut breton. Il en est peu question dans le projet. Elles sont, elles aussi, entrées dans des logiques de transition et connaissent des difficultés de recrutement qui brident leur prospérité.

Enfin, dans la continuité de l'actuelle SRDEII, la Région prévoit de renforcer le partenariat avec les EPCI dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives sur le développement économique, notamment à travers le Service Public d'Accompagnement des Entreprises. Nous préconisons dans cet esprit une meilleure intégration dans cette approche de proximité, associant Région, intercommunalités et consulaires ; elle permettrait une plus grande coordination et cohérence des actions en faveur des entreprises en optimisant l'efficacité dans l'emploi des fonds publics. La convention de mise en œuvre du SRDEII entre Région et Chambre de Commerce et d'industrie de région prévue par le code des collectivités territoriales, en parallèle des conventions entre Région et EPCI, en serait le bon vecteur.

Je vous remercie de votre attention.